

A P Γ O N A Y T E Σ



RECHERCHE ET CONSEIL EN SCIENCES HUMAINES

**ÉTUDE ETHNO-MARKETING SUR LES PRATIQUES  
DE TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES  
DE TROIS COMMUNAUTES**

**ENQUETE REALISEE POUR FRANCE TELECOM**

**RAPPORT DE LA PHASE 1  
(9 avril 1999)**

**ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE :  
IMMIGRATION ET MODES DE VIE DES COMMUNAUTES ETHNIQUES EN FRANCE**

*Direction scientifique :*

**Dominique DESJEUX**, Professeur d'Anthropologie sociale et culturelle  
à l'Université Paris V-Sorbonne, Directeur scientifique d'Argonautes

*Étude réalisée par :*

**Tania DRAEBEL**, Responsable d'études à Argonautes

**Sophie TAPONIER**, Directeur de la recherche et des études d'Argonautes,  
Chercheur associé au CERLIS

2, rue des Portes Blanches 75018 Paris – France

Tél : 33 – (0)1 42 62 01 50 – Fax : 33 – (0)1 42 62 10 02 – Email : argonautes@francenet.fr

Siège social : 145, rue du Haut Pressoir 49000 Angers - France. SARL au capital de 150 000 F – siret 378 663 975 00035 – ape 732 Z

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
<b>I. PANORAMA DES POPULATIONS D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE.....</b>	<b>4</b>
A. MOUVEMENTS HISTORIQUES DE L'IMMIGRATION ET CARACTERISTIQUES ACTUELLES DES POPULATIONS D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE .....	5
1. Mouvements historiques de l'immigration .....	5
2. Caractéristiques de l'immigration actuelle .....	8
B. QUELQUES DONNEES DE CONTEXTE DU MODE DE VIE DE LA POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE.....	13
1. Les conditions de logement des immigrants .....	14
2. Le monde du travail et le chômage .....	17
3. Mode de vie .....	18
<b>II. ANALYSE DES FLUX DE COMMUNICATION VERS L'ETRANGER .....</b>	<b>20</b>
A. LE TRAFIC INTERNATIONAL DES MARCHES PROFESSIONNELS ET RESIDENTIELS .....	21
B. QUEL EFFET « COMMUNAUTE ETHNIQUE » SUR LES TRAFICS ?.....	25
<b>III. STRUCTURE DE L'OFFRE SUR LE MARCHE DES COMMUNICATIONS INTERNATIONALES.....</b>	<b>26</b>
A. DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES .....	27
B. POSITIONNEMENT DE FRANCE TELECOM PAR RAPPORT A LA CONCURRENCE.....	28
<b>IV. CRITERES DE CHOIX DES TROIS COMMUNAUTES ETHNIQUES.....</b>	<b>30</b>
A. L'IMMIGRATION DE TYPE POPULAIRE .....	31
1. Immigration populaire : les communautés africaines à Paris .....	32
2. Immigration populaire : la communauté Turque .....	37
B. UNE IMMIGRATION MIXTE.....	41
1. La communauté chinoise à Paris .....	42
2. Les Portugais .....	44
C. UNE IMMIGRATION DOREE .....	46
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>49</b>

## INTRODUCTION

L'objectif de l'étude réalisée par Argonautes pour France Telecom sur les pratiques de télécommunications internationales de trois communautés « ethniques » est triple :

- Identifier trois communautés « ethniques » pertinentes en terme d'identité culturelle et de volume de télécommunications ;
- Repérer les pratiques et les besoins en matière de télécommunications internationales de ces trois communautés, et identifier les types d'offres que France Telecom pourrait proposer à ces différentes communautés ;
- Estimer les freins ou les motivations par rapport aux offres identifiées, et à celles déjà proposées par France Telecom.

La présente analyse bibliographique constitue la première étape de l'étude. Elle vise à dégager des éléments sur l'immigration en France et le mode de vie de différentes communautés ethniques, afin d'identifier trois communautés sur lesquelles la suite de l'étude (entretiens semi-directifs, puis animations de groupe) portera.

Pour travailler sur les télécommunications internationales [quelles sont les pratiques de télécommunication (occasions, objets, etc.), quels sont les arbitrages (en matière de choix de média de communication, de choix d'opérateur ou de service de télécommunication), quelles sont les perceptions et représentations que les personnes ont de France Telecom et de ses prestataires concurrents], nous partons de deux hypothèses successives, qu'il s'agira d'éprouver au cours de l'enquête.

La première hypothèse est que ces éléments (les pratiques et les représentations vis-à-vis des télécommunications internationales) sont en partie liés aux caractéristiques de la sociabilité communautaire à laquelle participe l'individu. L'hypothèse est donc que la compréhension de ce mode de sociabilité (activité et relations professionnelles, relations familiales et amicales, activités culturelles, religieuses ou festives, relations avec le pays d'origine, etc.) peut permettre de dégager des éléments qui forment des indicateurs de pratiques de télécommunications.

La seconde hypothèse est que la dimension communautaire de cette sociabilité se fonde en partie sur une base ethnique (plutôt que par exemple sur une base d'implantation géographique, ou que sur une base professionnelle, ou encore sur une base socio-économique). Ainsi, si un lien entre appartenance ethnique et pratiques de télécommunications internationales est observable, il s'agira de comprendre de quelle manière l'appartenance ethnique peut structurer les pratiques.

Pour tester ces hypothèses de lien d'une part entre mode de sociabilité communautaire et pratiques de communications internationales, et d'autre part entre sociabilité communautaire

et origine ethnique des personnes, l'idée est de travailler sur trois communautés ethniques qui présentent des caractéristiques diverses (quant aux époques des flux migratoires, aux origines sociales et qualifications socio-professionnelles des immigrants, aux modes d'insertion en France), à partir du postulat selon lequel ces caractéristiques d'immigration influent sur le mode de sociabilité de la communauté, et par voie de conséquence sur les pratiques de télécommunications. En même temps, ces populations seront choisies pour provenir de pays qui aujourd'hui sont la destination de flux de communication vers l'international significatifs pour France Telecom.

C'est pourquoi nous allons présenter une succession d'éléments informatifs, qui doivent permettre d'éclairer le choix de ces trois communautés.

La première partie vise à mieux connaître le contexte de l'immigration en France, et les spécificités des populations d'origine étrangère par rapport à la population française, en terme de mode de vie et de consommation.

Dans la seconde partie, nous tentons de rapprocher les effectifs des différentes populations d'origine étrangère en France et les flux de communication de France Telecom à destination des pays correspondants, pour nous interroger sur un lien potentiel entre « communauté ethnique » et trafic international. Nous verrons que si l'hypothèse d'un tel lien peut être établie pour certains pays, pour d'autres il apparaît clairement que d'autres facteurs entrent en jeu.

Dans la troisième partie, nous nous intéressons à la structuration de l'offre sur le marché des télécommunications internationales, afin de comprendre les choix qui sont proposés, et les arbitrages que peuvent opérer les personnes qui souhaitent téléphoner à l'étranger. En effet, France Telecom est aujourd'hui concurrencé sur son ancien monopole, et une partie des nouvelles offres comme les téléboutiques et les cartes prépayées sont tournées spécifiquement vers les populations immigrées, et notamment les populations immigrées d'appartenance socio-économique modeste.

Enfin, dans la quatrième partie, nous proposons des critères de choix des communautés ethniques, nous identifions des communautés qui répondent à ces critères, et nous détaillons quelques éléments d'informations relatifs à ces communautés qui pourraient être choisies.

## **I. PANORAMA DES POPULATIONS D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE**

Nous avons ici fait le choix de parler de personnes d'origine étrangère pour désigner à la fois les immigrés qui n'ont pas la nationalité française et ceux qui l'ont acquis soit par naturalisation, soit parce que nés en France de parents immigrés. Il est ici important de souligner la diversité des sources mobilisées pour cette étude. Alors que la plupart englobent la population immigrée dans son ensemble, certaines ne se concentrent que sur les étrangers,

excluant toutes les personnes d'origine étrangère qui ont acquis la nationalité française ou qui sont nées en France de parents immigrés. Ceci est le cas par exemple pour l'étude INSEE (1994) dont nous citons largement les chiffres dans le chapitre sur les données de contexte de vie

## **A. MOUVEMENTS HISTORIQUES DE L'IMMIGRATION ET CARACTERISTIQUES ACTUELLES DES POPULATIONS D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE**

La composition démographique de la population française actuelle est intimement liée à l'arrivée et l'installation durable de populations étrangères. En effet, au fil des temps, l'arrivée, l'implantation et l'intégration de diverses populations dans l'hexagone forment une des constantes de l'histoire française.

Comme le montre Noiriel (1988), ce n'est qu'à partir de la Révolution française que la nationalité est le critère à partir duquel on distingue l'étranger. Par ailleurs, jusqu'en 1870, la notion d'« étranger » reste une notion « floue » (les moyens de contrôle sont souvent indigents, la preuve de l'identité reste difficile à faire). Quant aux termes « immigration » ou « immigré », ils appartiennent, toujours selon cet auteur, au lexique qui se constitue à partir de la III<sup>e</sup> république (1870). Si le terme « étranger » est lié au monde juridique, le terme « immigré » apparaît dans les champs intellectuels qui s'institutionnalisent à cette époque (1880) : la science démographique et la statistique, et l'émergence de la problématique du « déclin de la natalité française » ; l'économie politique, et l'intérêt nouveau pour les problèmes d'immigration et de colonisation ; les « sciences criminelles », dans lesquelles les statistiques de l'immigration sont utilisées comme preuve de scientificité.

L'objectif de l'exposé ci-dessous est tout d'abord de montrer comment l'immigration en France s'est nourrie, au cours de l'histoire, de différents courants migratoires, puis d'apporter quelques données relatives au mode de vie des populations d'origine étrangère aujourd'hui en France, pour comprendre la spécificité, par rapport à la population française, de leur mode de sociabilité et de leur mode de consommation.

### **1. Mouvements historiques de l'immigration**

#### ***Flux de migrations***

La constitution des Etats européens tels que nous les connaissons aujourd'hui résulte, nous l'avons dit, de mouvements incessants de populations. L'historien Pierre Milza, dans l'ouvrage collectif *Toute la France, Histoire de l'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, (Gervereau et alii, 1998), s'intéresse aux afflux d'étrangers en France à partir du Moyen Âge. Il démontre les variations successives dans l'amplitude de l'immigration et aussi comment chaque période économique structure l'immigration. L'immigration répond en effet à différentes époques aux différents types de demandes en matière de main d'œuvre. Ainsi, les

mouvements importants d'afflux d'étrangers qui selon l'auteur commencent au Moyen Âge et se poursuivent jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle concernant en majeure partie une population d'artisans et d'artistes hautement qualifiés. Ce sont des banquiers de Florence ou de la Lombardie, des marchands et armateurs des Pays Bas ou de la Castille, des typographes, des armuriers ou métallurgistes venus de l'Allemagne, ou encore des charpentiers et des marchands de toile hollandais. Enfin, des mercenaires en provenance de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne ou encore de la Suisse sont venus compléter le tableau de l'immigration en France. Deux éléments caractérisent cette immigration qui s'étend jusqu'à l'ère industrielle : elle répond à une demande particulière de personnel qualifié et non à un besoin global de combler un vide démographique ; elle se fait progressivement sur une période relativement étendue et bénéficie à la fois de politiques de naturalisation assez libérales et d'une forte dynamique démographique de la population française. Enfin, jusqu'au milieu du siècle dernier, la France est enrichie par une installation lente mais stable d'étrangers venus de ses principaux pays voisins.

Le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle constitue une rupture à la fois dans le profil et dans la quantité de personnes immigrant en France. En effet, la révolution industrielle impose une nouvelle distribution des postes de travail et renforce les besoins en main-d'œuvre non-qualifiée. Parallèlement, d'après Noiriel (1988), l'alimentation du marché du travail est freinée par un « malthusianisme » des populations paysannes, qui souhaitent maîtriser leur fécondité pour assurer l'ascension sociale de leurs enfants, et une résistance collective à la prolétarianisation et au déracinement. Ainsi, contrairement à ce qui se produit dans les autres pays de l'Europe à cette époque, en France le rythme d'accroissement de la population se ralentit de manière sensible au point où l'absence de main-d'œuvre va se sentir dans l'agriculture et surtout dans les emplois industriels à faible qualification. Les chefs d'entreprise, éprouvant des difficultés pour trouver de la main d'œuvre ouvrière, font appel à la main d'œuvre étrangère.

Cette dynamique démographique, qui a contribué à faire de la France un des principaux pays de l'immigration en Europe, s'inscrit dans la longue durée et se fera sentir surtout pendant les phases de croissance économique et d'industrialisation. Ainsi, pendant la Belle Epoque (1900-1914) et les Trente Glorieuses (1945-1975), mais aussi au lendemain des deux guerres mondiales, le manque d'effectifs Français sera à la source de l'accroissement régulier du nombre de migrants. A titre d'exemple, ce nombre passe de 380 000 personnes en 1851 à un million en 1881. En 1921, l'effectif des immigrés est passé à un million et demi, soit 3% de la population totale. Cette croissance va atteindre un chiffre record en 1931 où 6,5% de la population recensée est immigrée et se maintenir jusqu'à la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale. Après la Guerre, l'immigration reprend à un rythme régulier, pour constituer un peu plus de 7% de la population en 1990.

Année	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990
-------	------	------	------	------	------	------	------

<b>Effectif</b>	1 743 000	1 765 000	2 169 000	2 621 000	3 442 000	3 714 000	4 190 000
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Source : «Toute la France, Histoire de l'immigration au XXème siècle en France», Larousse, 1998.

### *Origine géographique des populations immigrées<sup>1</sup>*

La révolution industrielle marque donc un tournant eu égard aux caractéristiques des flux migratoires, et c'est à cette époque également que se constitue le « concept » d'immigration.

Entre la révolution industrielle et la première guerre mondiale, la population immigrée est principalement constituée de ressortissants des pays voisins de la France : à eux seuls, les Belges et Italiens forment plus des deux tiers de la population immigrée. Viennent ensuite les Allemands, les Espagnols et les Suisses, chaque communauté représentant 7 à 9 % de la population immigrée. A ces cinq piliers de l'immigration s'ajoutent les Britanniques, les Russes et les personnes en provenance de l'empire austro-hongrois.

Toutefois, le volume des différents groupes d'immigrés change au cours du temps. Ainsi, en 1931, le nombre d'Italiens déjà important s'est accru et atteint les 800 000 sur un total de 2,7 millions d'étrangers. A cette même date, le nombre de Belges s'élève à 250 000, celui des Suisses à 100 000 et les Allemands sont au nombre de 72 000. L'effectif des immigrants espagnols atteint déjà 350 000 personnes avant même l'exode républicain en 1939. Ce sont toutefois les Polonais qui arrivent en deuxième position avec 500 000 personnes, dont la plupart sont employées dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Enfin, l'origine géographique des immigrés est principalement européenne et le restera jusqu'au milieu du vingtième siècle. C'est surtout à la charnière des années 1960 et 70 que s'opère un tournant majeur dans l'origine géographique des migrants. Alors que le nombre d'Espagnols et d'Italiens s'élève respectivement à 607 000 et 571 000 en 1968, ils ne sont plus que 497 000 et 462 000 en 1975. Soit, sur l'ensemble des étrangers dénombrés en France, l'effectif des Espagnols et des Italiens passe de 45% à 28% en sept ans, du fait d'un double mouvement de naturalisation d'une part, et de stabilisation politique et économique des pays d'origine d'autre part, qui freine les flux d'émigration. De la même manière, le nombre de Polonais tombe à 93 000. Ce sont les personnes originaires du Maghreb et surtout les Portugais qui vont progressivement occuper une place de plus en plus importante dans la population d'origine étrangère. Ainsi, le nombre d'Algériens passe de 473 000 à 710 000, celui des Marocains de 84 000 à 260 000 et enfin le nombre des Tunisiens passe de 61 000 à 140 000 personnes. L'accroissement le plus spectaculaire est celui de la population portugaise dont le nombre passe de 50 000 en 1962 à 296 000 en 1968 et 759 000 en 1975. La France connaît enfin une immigration des populations africaines subsahariennes, suite aux mouvements de décolonisation des années 60, et ces populations atteignent, en 1990, 212 524

<sup>1</sup> Sources utilisées : tous les ouvrages citent les chiffres INSEE de 1975, 1982, 1990, qui portent sur les étrangers en situation régulière, et la mise à jour de l'INED en 1997.

personnes en situation régulière (INSEE), avec une estimation de 200 000 personnes de plus en situation irrégulière.

### ***Immigration «économique» et immigration politique***

Il importe ici de souligner la double source de la croissance régulière de l'immigration. Parallèlement à une immigration répondant aux besoins industriels de main-d'œuvre, la France a également constitué un pays d'accueil des flux liés à l'émigration politique. C'est ainsi qu'aux courants d'immigrés économiques se sont mêlés ceux des exilés politiques italiens, espagnols et russes avant 1914, puis ceux des adversaires du régime mussolinien, et des réfugiés de la guerre civile espagnole à la fin des années trente. Durant l'entre-deux-guerres, les Ashkénazes de l'Europe centrale et orientale viennent également chercher en France, au moins pour une courte période, un refuge aux pogroms et aux persécutions des régimes totalitaires nazi ou stalinien. Plus tard, à la fin de la guerre d'Algérie, les Harkis algériens trouvent en France une terre de refuge. Ils sont suivis par les Portugais fuyant à la fois le régime de Salazar et les guerres de décolonisation en Afrique. Dans les années 1970, la France a accueilli d'abord les Chiliens fuyant la dictature militaire de Pinochet, puis les Cambodgiens et Vietnamiens. Depuis le mouvement de fermeture des frontières en 1974, il semble qu'il y ait de plus fortes restrictions à l'entrée en France également pour les réfugiés politiques. Néanmoins, d'après Gervereau et *alii* (1998), une vague récente de réfugiés politiques est constituée par les ressortissants de l'ex-Yougoslavie victimes de la politique de purification ethnique.

A la différence des immigrés «économiques» qui sont pour la plupart des travailleurs manuels, les exilés politiques appartiennent à toutes les catégories sociales.

## **2. Caractéristiques de l'immigration actuelle**

### ***Volume des populations immigrées en France et dans quelques autres pays de l'Europe***

Les chiffres concernant le nombre de personnes étrangères en France varient sensiblement selon les sources consultées. Lors du recensement national de la population en 1990, l'INSEE fait état d'un total de 4 168 000 immigrés -le terme englobe à la fois les étrangers nés hors de France métropolitaine et les personnes ayant acquis la nationalité française-. La répartition entre étrangers et Français par acquisition est, en 1991 respectivement 2 859 000 et 1 309 000. Une mise à jour de ce recensement a été effectuée en novembre 1997 par l'INED (1999). Cette mise à jour dénombre un effectif de 4 195 952 immigrés dont 2 858 026 étrangers et 1 337 926 Français par acquisition. Selon l'INSEE, le nombre de la population clandestine varie entre 300.000 et 1 000 000 de personnes. Ainsi, la part des immigrés dans la population totale est en 1990 estimée à 6,3 %. A titre comparatif, le Luxembourg compte 32% de personnes d'origine étrangère, la Belgique et l'Allemagne dénombrent 7,5%. Enfin les pays de l'Europe



du sud tel que l'Espagne le Portugal, et la Grèce dénombrent respectivement 0,3 %, 0,6 % et 0,7 % d'immigrés par rapport à la population totale.

Enfin, au cours des 50 dernières années, la part de la population née en dehors de l'hexagone est passée de 6 à 11 %, et on estime aujourd'hui que à 10 millions le nombre de Français qui ont au moins un parent ou un grand parent né en dehors de la France.

### ***Origine géographique des immigrés actuels : une dominante méditerranéenne***

Actuellement, les personnes originaires du Portugal, d'Algérie, d'Italie, du Maroc et d'Espagne représentent 60% de la population immigrée en France. Selon le rapport sur la situation démographique de la France de l'INED (1999), le nombre d'immigrés par pays d'origines et nationalité se répartit de la manière indiquée dans le tableau page suivante.

Aussi, comme il a déjà été indiqué, la part des différentes nationalités dans la population immigrée se modifie sensiblement au tournant des années 1960 à 70. Actuellement, on remarque que la part des Africains (Afrique du Nord et Afrique Noire) a augmenté au détriment de celle des Européens. De la totalité de la population immigrée, l'effectif des personnes originaires des pays de l'Union européenne a diminué de 54% en 1975 à 43% en 1982 pour finalement atteindre les 36% en 1990. A l'heure actuelle, les ressortissants d'origine africaine (Afrique du Nord et Afrique Noire) constituent 45,4% de la population d'origine étrangère. Finalement, à une population immigrée essentiellement originaire de l'Europe, s'est mêlée une population en provenance de l'Afrique du Nord et subsaharienne, de l'Asie et de l'Europe orientale. Cette hétérogénéité accrue de la population immigrée est autant linguistique, que culturelle et économique.

**Etrangers résidant en France : Ventilation par zone géographique et nationalité des  
groupes principaux d'étrangers en situation régulière**

<b>ZONE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>EFFECTIF</b>
<b>EUROPE DU NORD :</b>	
<b>BELGES</b>	<b>56 129</b>
<b>ALLEMANDS</b>	<b>52 723</b>
<b>BRITANNIQUES</b>	<b>50 422</b>
<b>POLONAIS</b>	<b>41 127</b>
<b>SUISSES</b>	<b>22 137</b>
<b>NEERLANDAIS</b>	<b>17 881</b>
<b>SUEDOIS</b>	<b>4 805</b>
<b>DANOIS</b>	<b>3 544</b>
<b>EUROPE DU SUD :</b>	
<b>PORTUGAIS</b>	<b>649 714</b>
<b>ITALIENS</b>	<b>252 759</b>
<b>ESPAGNOLS</b>	<b>216 047</b>
<b>TURCS</b>	<b>197 712</b>
<b>GRECS</b>	<b>6 091</b>
<b>AMERIQUE DU NORD</b>	
<b>AMERICAINS</b>	<b>24 236</b>
<b>CANADIENS</b>	<b>6 808</b>
<b>MAGHREB</b>	
<b>ALGERIENS</b>	<b>614 207</b>
Marocains	<b>572 652</b>
Tunisiens	<b>206 336</b>
<b>AFRIQUE NOIRE</b>	
<b>SENEGALAIS</b>	<b>43 692</b>
Maliens	<b>37 693</b>
Zairois	<b>22 740</b>
Camerounais	<b>18 037</b>
Ivoiriens	<b>16 711</b>

<b>Mauriciens</b>	<b>13 017</b>
<b>Congolais</b>	<b>12 755</b>
<b>Malgaches</b>	<b>8 859</b>
<b>ASIE</b>	
<b>Cambodgiens</b>	<b>44 029</b>
<b>Vietnamiens</b>	<b>33 743</b>
<b>Laotiens</b>	<b>31 803</b>
<b>Chinois</b>	<b>8 175</b>

Source : INSEE 1990

### ***Stabilisation de l'immigration légale ouvrière***

Selon les chiffres traités par Gérard Mermet (1999), la proportion d'immigration légale est restée stable depuis 1975. Une année avant, la politique officielle d'immigration a été modifiée en raison du ralentissement de l'activité économique française. Entre 1975 et 1990, le nombre d'étrangers s'est accru d'environ 4 000 personnes par an, soit au total 66 000. Ces chiffres, toutefois, ne tiennent pas compte du nombre de clandestins. Notons par ailleurs que la stabilité ne signifie pas arrêt de l'immigration, puisqu'il faut prendre en compte les flux d'entrée et de sortie, les décès et également les acquisitions de nationalité française. Ainsi, il est estimé qu'environ 100 000 personnes étrangères acquièrent chaque année la nationalité française.

### ***L'immigration clandestine augmente : une estimation***

En absence de données sûres, il est actuellement estimé que l'effectif de la population immigrée se situe dans une fourchette de 300 000 à un million. L'INSEE a évalué le nombre à 500 000 en 1990. Il est par ailleurs supposé que l'une des conséquences de la fermeture des frontières en 1974 est une forte augmentation de l'immigration clandestine.

### ***L'émergence d'une immigration «dorée»***

A ces constats s'ajoute une nouvelle réalité des flux migratoires décrite par Anne-Catherine Wagner (1998) dans l'ouvrage *Les nouvelles élites de la mondialisation, une immigration dorée en France*. D'après les observations de cet auteur, le sens commun qui fait de l'immigré type un ouvrier non-qualifié correspond de moins en moins aux données actuelles des flux migratoires. Au contraire, A-C.Wagner explique que : « sous l'effet conjugué de l'arrêt de l'immigration en 1974 et de l'intensification des échanges internationaux, une partie croissante de l'immigration en France est désormais faite de cadres supérieurs ». L'auteur propose ainsi le terme « d'immigration dorée » pour décrire ce phénomène d'immigration important de cadres supérieurs. Elle part en effet du constat d'un « mouvement paradoxal de la mondialisation » qui consiste en une moindre accessibilité au territoire français pour les ouvriers non-qualifiés et en une ouverture des frontières aux cadres supérieurs dont la mobilité suit les mouvements de la globalisation économique.

### ***L'immigration collective décroît au profit de l'immigration individuelle puis fait place au regroupement familial***

Le type d'immigration subit aussi des variations en fonction des projets migratoires et de la conjoncture économique à la fois du pays d'origine et d'arrivée. A titre d'exemple, on remarque, au cours de ce siècle, que les flux migratoires peuvent être composés de familles

originaires de la même région, voire du même village, de réseaux composés d'hommes seuls dont le séjour en France est initialement délimité dans le temps, puis enfin de regroupement de familles qui viennent rejoignent les hommes partis en premier. Depuis les lois sur l'immigration appliquées au cours des années 1970 et les régularisations successives de clandestins en 1981 et 1997, l'immigration résulte essentiellement du phénomène de regroupement familial. Ceci a pour conséquence également d'accroître la part des femmes issues des pays non Européens dans l'ensemble de la population étrangère. Du fait de l'application du loi sur le regroupement familial, on recense actuellement 73 femmes pour 100 hommes contre 61 en 1982.

### ***Décroissance de l'immigration politique***

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, le nombre de personnes à qui l'asile est accordé baisse de 20 415 en 1995 à 17 153 en 1996. A titre comparatif, l'Allemagne a reçu en 1996 117 333 demandeurs d'asile, la Grande Bretagne et les Pays Bas ont reçu respectivement 29 642 personnes et la Suisse 17 936.

En conclusion, la France est depuis longtemps un pays d'immigration. L'implantation sur le sol français de vagues successives de migrants est le fait de courants migratoires ayant touchés d'abord les jeunes hommes d'origine sociale modeste. D'autre part, si l'immigration légale s'est stabilisée sous l'effet des politiques de limitation de l'immigration et d'acquisition de la nationalité française appliquées depuis 20 ans, on constate toutefois un renouvellement constant de la population sous l'effet des arrivées, des départs, des naissances, des décès et des acquisitions de la nationalité française. Il est par ailleurs possible de constater le phénomène d'une immigration dorée et individuelle qui semble occuper une place de plus en plus importante au détriment de l'immigration collective et de travailleurs non-qualifiés. Enfin, la population actuelle immigrée est le résultat d'une superposition de plusieurs vagues successives de migrations. En particulier depuis les années 1960, la France a accueilli des populations originaires des pays non-Européens et la diversité linguistique, culturelle et économique à l'intérieur de l'ensemble de la population s'est accrue.

### **B. QUELQUES DONNEES DE CONTEXTE DU MODE DE VIE DE LA POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE**

Nous souhaitons ici apporter quelques éléments relatifs au statut social et économique de la population étrangère tels que décrits dans le rapport INSEE (1994) *Les étrangers en France, contours et caractères*. Un tel aperçu nous paraît pertinent à deux égards : premièrement il permet d'élucider les différences existantes entre les populations étrangères et la population

française, et d'autre part une telle description permet de faire ressortir les structurants sociaux des comportements de consommation à la fois en général et en matière de communication inter et intra-ethniques. C'est pourquoi nous avons ici choisi de nous concentrer sur les domaines *a priori* structurant les modes de consommation, que sont les conditions de logement, l'activité professionnelle, et les modes de vie.

Il convient ici de rappeler que les chiffres cités ci-dessous proviennent d'une enquête effectuée exclusivement auprès des étrangers. N'y sont pas incluses les personnes nées en dehors de la France mais ayant acquis la nationalité française, ni les personnes nées en France de parents immigrés. Nous estimons toutefois que ces données peuvent apporter des éléments de compréhension qui, sans être généralisables sur l'ensemble des populations d'origine étrangère, permettent d'élucider quelques structurants de la consommation.

### **1. Les conditions de logement des immigrés**

Selon le rapport INSEE (1994), la répartition géographique des personnes étrangères est très inégale. En effet, les recensements et enquêtes successives font état d'une sur-représentation dans les grandes agglomérations et en particulier à Paris. Gérard Mermet (1999), dans *Francoscopie 1999*, confirme ces données en indiquant que la répartition géographique des étrangers et des personnes d'origine étrangère est actuellement en faveur des grandes agglomérations et en particulier d'Ile-de-France. Ainsi, la proportion d'étrangers représente peu dans l'Ouest de la France (en Bretagne, elle constitue 1%) et dans les communes rurales. A titre comparatif, 40% des personnes d'origine étrangère habitent à Paris ou dans la région parisienne.

Les étrangers sont pour la plupart logés en HLM et leur présence dans les quartiers prioritaires (pour lesquels des politiques de développement social sont formulées) est importante.

Le rapport INSEE relève des différences significatives entre les logements habités par les Français de naissance et ceux habités par les populations étrangères, à la fois en ce qui concerne la qualité et le type de logement. Les personnes étrangères sont plus souvent locataires et vivent à deux tiers dans des immeubles collectifs. Autour de 100 000 d'entre elles, surtout d'origine africaine, vivent dans des foyers de travailleurs. Lorsque les étrangers sont locataires d'appartements, ceux-ci sont souvent de caractère ancien et vétuste. L'accession à la propriété privée se fait plus tard que dans la population en général ; elle est ainsi le fait des plus âgés de la population d'étrangers.

Enfin, la mobilité des personnes étrangères est plus importante que celle de la population en général. Surtout pendant les premières années en France, la précarité ou au contraire la possibilité d'accéder à un logement plus grand ou de meilleure qualité incitent à une mobilité plus importante de cette partie de la population.

### *Les étrangers dans les quartiers prioritaires*

Une convention a été signée entre l'Etat, les communes et les régions, qui vise à améliorer les conditions de vie dans 500 quartiers identifiés comme étant particulièrement affectés par une détérioration « sociale ». Des trois millions de personnes qui habitent dans ces quartiers dits « prioritaires », les personnes de nationalité étrangère représentent 18 %. A titre comparatif, elles représentent 6,3 % de l'ensemble de la population. Bien que la plupart des quartiers prioritaires soient localisés dans les grandes agglomérations où l'on constate une proportion importante de personnes immigrées, la part de cette population est largement supérieure à la moyenne nationale quelle que soit la situation géographique du quartier prioritaire. Ainsi, dans toutes les régions, les étrangers sont sur-représentés dans les quartiers prioritaires.

La plupart des personnes de nationalité étrangère qui vivent dans les quartiers prioritaires viennent de pays qui se situent en dehors de l'Union européenne. En effet, cette partie de la population représente 63 % des étrangers résidant en France, et 81 % des étrangers qui vivent dans ces quartiers prioritaires. Notons également la sur-représentation des jeunes dans ces quartiers : parmi les jeunes de moins de 15 ans, 22 % sont étrangers dans les quartiers prioritaires, contre 7 % au niveau national.

### *Statut d'occupation et type de logement*

Pour ce qui relève du statut d'occupation et du type de logement, il existe des différences importantes principalement liées au niveau de revenu des ménages. En effet, si 55 % des ménages français habitent une maison individuelle et sont propriétaires de leur logement, seuls 28 % des étrangers résident dans une maison et 26 % sont propriétaires. 67 % des personnes étrangères sont locataires et deux tiers des ménages vivent dans des immeubles collectifs. Notons que la rareté et les prix des locations du parc privé constituent souvent un obstacle à l'accès pour les immigrés dont les revenus sont plutôt limités. 28 % des ménages origine étrangère sont logés en HLM. A titre d'exemple, 76 % des ménages marocains et 84 % des ménages turcs habitent un immeuble collectif et près de 50 % d'entre eux sont locataires dans un HLM. Echappent à ce cas de figure les personnes appartenant à des courants de migrations plus anciens, à savoir ceux des pays européens : 42 % sont logés dans une maison individuelle et 40 % sont propriétaires de leur logement.

### *Foyers*

Le nombre de personnes étrangères résidant en foyer en 1990 s'élève à 100 000 dont plus de la moitié, 52 % environ, en région parisienne. Il s'agit d'une population presque exclusivement masculine dont 67 % ont 40 ans ou plus. Ils sont pour 83 % originaires de

l'Afrique, en particulier du Maghreb dont les ressortissants représentent 63 % de l'ensemble des personnes vivant en foyer.

Il convient également de préciser que les deux tiers des hommes sont mariés, mais que leurs épouses sont probablement restées dans le pays d'origine.

### ***Confort du logement***

Alors que les conditions de logement en France se sont nettement améliorées au cours des trente dernières années, on constate que les ménages étrangers n'en profitent pas dans la même mesure que le reste de la population. En terme de confort et de peuplement, les Français qui ne disposent pas de ce qui peut être considéré comme les éléments de base (tel que l'eau chaude, les toilettes à l'intérieur du logement et une salle d'eau) sont peu nombreux. Sans pour autant affirmer que les ménages étrangers subissent tous des mauvaises conditions de logement, il semblerait que le confort de leur habitat ne soit tout à fait au même niveau que celui des Français. En terme de peuplement, les ménages étrangers, souvent plus importants, disposent en moyenne de 69 m<sup>2</sup> contre 86,5 m<sup>2</sup> pour les ménages français. Cette différence est encore plus marquée à Paris où réside la majorité des personnes étrangères : 16,7 m<sup>2</sup> contre 30,4 m<sup>2</sup> par personne. Ainsi, 40 % des ménages étrangers sont dans des logements surpeuplés contre 10 % des ménages français.

Lorsque les ménages étrangers sont logés dans le parc locatif privé, ils se retrouvent souvent dans la partie la plus ancienne et vétuste. 63 % occupent ainsi des logements construits depuis au moins 40 ans et 26 % habitent un appartement dépourvu de W.C. ou d'installations sanitaires.

### ***Mobilité résidentielle***

En terme de logement, la mobilité résidentielle est un des éléments sur lesquels on constate une différence non seulement entre Français et étrangers, mais aussi entre étrangers et personnes ayant acquis la nationalité française. Alors que les Français ne manifestent pas de grande mobilité : entre 1982 et 1990, dates des deux derniers recensements, moins de la moitié a changé de logement, les Français par acquisition sont encore moins mobiles avec 60 % qui occupent toujours le même logement en 1990. Cet état des choses semble être lié au fait que les Français par acquisition sont en moyenne plus âgés que les Français par naissance et par conséquent moins enclins à déménager. De plus, les personnes issues des courants migratoires les plus anciens sont moins mobiles que les Français par naissance : dans la population des Espagnols et des Italiens qui habitaient déjà en France en 1982, 68 % et 61 % respectivement occupent toujours le même logement qu'au dernier recensement. L'image est tout à fait différente en ce qui concerne les populations récemment arrivées en France. Ici la mobilité est importante avec par exemple les Turcs dont 54 % ont déménagé entre 1982 et 1990.



Il importe également de souligner que lorsque les personnes étrangères déménagent, c'est le plus souvent à l'intérieur de la même ville ou du même département.

## **2. Le monde du travail et le chômage**

### *Activité par sexe et âge*

En 1992, les personnes étrangères actives représentent 6,1 % de l'ensemble des actifs en France. Le taux d'activité des hommes est plus élevé chez les étrangers que chez les hommes français : respectivement 69,1 % et 63,2 %. Toutefois, ce taux varie avec l'âge de la personne : les jeunes français entre 25 et 39 ans sont en moyenne plus actifs que les hommes étrangers dans la même classe d'âge. A l'inverse, le taux d'activité des hommes étrangers au-dessus de 60 ans est plus élevé que chez les hommes français du même âge.

En ce qui concerne les femmes étrangères, leur taux d'activité est en général moins élevé que celui des femmes françaises, sauf pour les femmes au-dessus de 60 ans. En 1992, 39,7 % des femmes étrangères étaient actives contre 48,8 % des françaises.

On constate également des variations dans les taux d'activité selon la nationalité. Ainsi, les hommes d'origine portugaise, maghrébine, turque et subsaharienne ont le taux d'activité le plus important. Chez les femmes, ce sont les ressortissantes des pays européens qui ont le taux d'activité le plus important. Elles sont en effet, 47,7 % à travailler contre 39,7 % pour l'ensemble des étrangères. On remarque par ailleurs que les femmes turques et italiennes sont les moins nombreuses à avoir une activité salariée et que les femmes maghrébines sont réellement sous représentées dans la population active : alors qu'elles représentent un tiers des étrangères, elles sont actives professionnellement à moins de 25 %. Inversement, les femmes portugaises représentent un tiers des femmes actives alors que dans l'ensemble des étrangères, elles représentent 22 %.

### *Groupes professionnels*

Lors du dernier recensement en 1990, 1 620 000 personnes étrangères étaient actives. Plus de 938 000 étaient ouvriers, soit 58 %. En ajoutant le personnel de service (qu'il travaille en entreprise ou pour des particuliers), ces deux groupes professionnels représentent à eux seuls 67 % de la population étrangère active. Par ailleurs, les étrangers sont sur-représentés dans ces groupes en France, puisqu'ils représentent 12 % de l'ensemble des ouvriers et employés, alors qu'ils représentent 6 % de l'ensemble des actifs en France.

L'appartenance à la catégorie des ouvriers est dominante : lorsqu'on observe les nationalités les plus représentées, la catégorie ouvrière s'élève à plus de 50 % contre 28 % des actifs français. Par contre, on observe des différences en fonction des pays d'origine : les étrangers qui appartiennent à la catégorie des employés sont en majorité portugais, espagnols

et maghrébins, et parmi les cadres étrangers, l'Amérique du nord et les pays Européens sont dominants.

### ***Salaires***

L'inégalité des salaires entre étrangers et Français est variable, et lié à la différence des qualifications. Alors que les ressortissants de l'Europe du Nord, en majorité cadres, gagnent en moyenne 44 % de plus que les Français, les hommes maghrébins gagnent 7% de moins que les Français. Toutefois, une comparaison plus fine des groupes par sexe et par âge ne permet pas de déduire une discrimination salariale systématique à l'égard des étrangers. Aussi, les écarts observés entre salaires des Français et ceux des étrangers sont à expliquer par la structure des qualifications. Toutefois, s'il est important de retenir ici les différences entre salaires, c'est que les ressources financières structurent (parmi d'autres éléments) des modes de consommation et de sociabilité.

### ***Chômage***

Les populations d'origine étrangère semblent être particulièrement affectés par le chômage, plus encore que les Français. D'après les données citées par G. Mermet dans *Francoscopie*, 20 % des immigrés (étrangers et Français par acquisition) sont au chômage contre 12% pour la moyenne nationale.

Sous le triple effet de leur niveau de formation moins élevé, de la moindre qualification professionnelle et de la crise économique qui a gravement touché les secteurs qui traditionnellement accueillait les personnes d'origine étrangère, trois jeunes étrangers sur dix se trouvent actuellement au chômage. Toutefois, des différences s'expriment selon l'origine des populations, justement parce qu'elles n'ont pas les mêmes caractéristiques en matière de formation et de qualification professionnelle. Ainsi, on constate que les ressortissants de l'Union européenne sont beaucoup moins touchés par ce phénomène de chômage que les jeunes d'origine africaine.

## **3. Mode de vie**

### ***Budget des ménages***

Les dépenses des ménages d'origine étrangère sont plus faibles que celles des ménages français, du fait des ressources inférieures : en moyenne, un ménage étranger dépense 10% de moins qu'un ménage français. Si l'on tient compte du fait que les ménages étrangers ont en moyenne une taille plus importante que celle des ménages français, l'écart se creuse : leurs dépenses par unité de consommation représentent 27% de moins que celles des Français. Les dépenses des Européens sont les plus élevées, mais elles restent inférieures à celles de Français.

Les postes de logement et d'alimentation arrivent en premiers rangs dans les dépenses des ménages. Les étrangers consacrent près d'un quart de leur budget à l'alimentation (23,1 %).

Pour ce qui est des dépenses de logement, les différences entre Français et étrangers sont moins importantes. Les Français par acquisition sont ceux qui consacrent la plus grande partie de leur budget au logement ( 23 % du budget).

En ce qui concerne les autres postes, les étrangers consacrent une part plus importante de leur budget à l'habillement que les Français. En particulier dans les familles maghrébines où le nombre d'enfants est plus élevé, les dépenses allouées au vestimentaire sont plus importantes.

Les Portugais et les Maghrébins se différencient des autres étrangers en ce qui concerne la gestion budgétaire hors alimentation. Les Portugais qui dépensent moins pour leur logement en France ont souvent fait un investissement dans une résidence au Portugal. Toutefois, ils font des investissements importants pour l'achat de véhicules personnels alors que les Maghrébins utilisent davantage les transports en commun.

Les dépenses effectuées pour la culture et les loisirs sont plus faibles chez les Portugais que chez les Maghrébins, mais leurs comportements est toutefois semblable : ils achètent peu de livres, de disques et de revues, mais dépensent plus par exemple en cafés et pour les jeux.

### ***Equipements des ménages***

Les ménages étrangers sont en général moins bien équipés en biens durables que les ménages français. Si l'on compare les taux d'équipements des ménages français dont la personne de référence est ouvrière aux taux d'équipement des ménages étrangers, l'écart est important.

Les Européens du sud sont mieux équipés que les Maghrébins en bien durables : ils sont très équipés en téléviseurs, en réfrigérateurs et lave-linge. Globalement, le taux d'équipement des Européens du sud est proche de celui des ménages français, sauf en ce qui concerne le lave-vaisselle.

Les ménages maghrébins sont très peu nombreux à posséder un lave-vaisselle. Moins de trois sur quatre possèdent un lave-linge et un sur quatre seulement possède un congélateur.

Seulement 57% des ménages maghrébins possèdent une voiture contre 78% de l'ensemble des ménages.

### ***Relations et loisirs***

11% des étrangers reçoivent leurs parents une fois par mois contre 16% des Français. Les étrangers reçoivent leurs voisins plus souvent que les Français, mais semblent être reçus moins souvent.

Les Français par acquisition ont un comportement intermédiaire mais qui reste plus proche de celui des étrangers, notamment en ce qui concerne l'entendue des relations avec la famille ou avec des voisins.

Le temps consacré aux activités de loisirs est également différent entre Français et étrangers. Ces derniers semblent passer plus de temps en conversation, correspondance et devant la télévision que les Français. Ce sont toutefois les Français par acquisition qui passent le plus de temps à regarder la télévision : en moyenne deux heures par jour.

### *Vacances*

Au cours de l'été 1992, les étrangers sont partis en vacances aussi souvent que les Français : le taux de départ atteint environ 55% pour les deux groupes. Les ouvriers français ont été un peu moins nombreux à partir ainsi que les Maghrébins et les personnes originaires d'Afrique noire et d'Asie. Toutefois, le style de vacances des étrangers diffère de celui des Français. Les étrangers font en général un seul séjour de vacances d'une durée de quatre semaines alors que les Français découpent plus souvent leurs vacances en plusieurs séjours de deux semaines. Lorsque les étrangers partent en vacances, quatre sur cinq quittent la France et le plus souvent la destination est le pays d'origine. L'éloignement de ces lieux et le coût induit incitent à limiter le départ à une fois par an.

Nous voyons donc au terme de cet aperçu des données de contexte que le mode de vie des populations immigrées en France est en certains points spécifiques. Il nous paraît notamment important de garder à l'esprit qu'en moyenne, les immigrés vivent avec des contraintes économiques plus fortes que la moyenne des Français, contraintes qui influent sur leur mode de consommation, et la répartition de leur budget selon les postes. Rappelons effectivement (Douglas et Isherwood, 1979) que les affectations des budgets varient selon les échelles de consommation : lorsque les ménages sont sur une « petite échelle » (un faible niveau de consommation), la part de leur budget affecté à la satisfaction des besoins « primaires » (logement, nourriture) augmente proportionnellement. A l'inverse, lorsque les ménages sont sur une « grande échelle » (un fort niveau de consommation), cette part diminue proportionnellement, au profit de dépenses visant à satisfaire des besoins « secondaires » comme les loisirs par exemple.

## **II. ANALYSE DES FLUX DE COMMUNICATION VERS L'ETRANGER**

Nous avons tenté de rapprocher les effectifs des différentes populations d'origine étrangère en France et les flux de communication de France Telecom à destination des pays correspondants, pour nous interroger sur un lien potentiel entre « communauté ethnique » et trafic international. Les données sont présentées dans le tableau page suivante.

## **A. LE TRAFIC INTERNATIONAL DES MARCHES PROFESSIONNELS ET RESIDENTIELS**

Dans l'analyse du trafic des communications internationales de France Telecom entre les mois de janvier et de juillet 1998, il est possible de distinguer entre le trafic du marché professionnel et celui du marché résidentiel. Par ailleurs, les données sont exprimées d'une part en minutes totales de communication, et d'autre part en chiffre d'affaires généré pour France Telecom. Nous avons choisi de présenter l'analyse avec ce dernier indicateur, parce que les chiffres sont plus maniables, et que, à quelques exceptions près, les positionnements comparés des pays en chiffre d'affaires généré pour France Telecom sont les mêmes que ceux en volume minutes.

### ***L'Europe du Nord***

Se trouvent en tête de liste en termes de volume de communication, quel que soit le marché, plusieurs pays de l'Europe du Nord. L'Allemagne occupe la première place du trafic vers l'étranger. En chiffres d'affaires, les communications vers l'Allemagne représentent respectivement 115 MF pour le marché professionnel et 199 MF pour le marché résidentiel. A titre comparatif, les communications professionnelles vers les pays de la Grande Bretagne et la Belgique s'élèvent à 103 MF. Pour ce qui est du marché résidentiel, le chiffre d'affaires des communications vers la Grande Bretagne devance toutefois celui de la Belgique : 178 MF et 136 MF. On remarque également l'importance des communications vers la Suisse, qui arrivent en troisième position avec 148 MF en chiffre d'affaires pour le marché résidentiel et en cinquième position en ce qui concerne le marché professionnel avec 58 MF.

**Effectifs des étrangers et volume du trafic résidentiel et professionnel en minutes.**

<b>ZONE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>TRAFIC MIN RESIDENTI EL</b>	<b>CA MF RESIDEN TIEL</b>	<b>TRAFIC MIN PROFESSIO NNEL</b>	<b>CA MF PROFESSIO NNEL</b>
<b>EUROPE DU NORD</b>					
<b>BELGIQUE</b>	56 129	61 114 607	136	42 990 360	103
<b>ALLEMAGNE</b>	52 723	90 322 330	199	48 834 707	115
<b>GRANDE BRETAGNE</b>	50 422	83 230 784	178	45 196 118	103
<b>POLOGNE</b>	41 127	8 745 458	30	3 391 348	14
<b>SUISSE</b>	22 137	69 407 286	148	26 591 398	58
<b>PAYS BAS</b>	17 881	17 498 722	43	15 443 958	42
<b>SUEDE</b>	4 805	5 679 784	13	3 456 206	8
<b>DANEMARK</b>	3 544	4 187 042	10	3 265 000	8
<b>EUROPE DU SUD</b>					
<b>PORTUGAL</b>	649 714	53 350 365	147	9 627 739	29
<b>ITALIE</b>	252 759	57 416 431	131	36 245 224	91
<b>ESPAGNE</b>	216 047	52 160 624	118	25 318 675	64
<b>TURQUIE</b>	197 712	9 085 202	32	3 200 712	8
<b>AMERIQUE DU NORD</b>					
<b>ETATS UNIS</b>	24 236	44 896 585	99	24 497 745	62
<b>CANADA</b>	6 808	17 397 598	36	5 354 794	13
<b>MAGHREB</b>					
<b>ALGERIE</b>	614 207	20 284 142	78	6 088 890	23
Maroc	572 652	22 898 012	88	7 554 887	34
Tunisie	206 336	12 037 722	46	5 521 627	24
<b>AFRIQUE NOIRE</b>					
<b>SENEGAL</b>	43 692	4 774 245	34	1 852 628	15
Mali	37 693	1 934 521	13	489 748	4
Zaïre	22 740	775 886		177 581	
Cameroun	18 037	2 126 165	16	1 207 105	11
Côte d'Ivoire	16 711	3 458 777	26	1 844 406	17
Ile Maurice	13 017	2 755 606	16	1 162 334	7

<b>Congo</b>	<b>12 755</b>	<b>599 968</b>		<b>245 246</b>	
<b>Madagascar</b>	<b>8 859</b>	<b>2 450 727</b>	<b>14</b>	<b>1 149 747</b>	<b>7</b>
<b>ASIE</b>					
<b>Cambodge</b>	<b>44 029</b>	<b>295 843</b>		<b>112 652</b>	
<b>Vietnam</b>	<b>33 743</b>	<b>1 414 716</b>	<b>16</b>	<b>745 157</b>	<b>10</b>
<b>Laos</b>	<b>31 803</b>	<b>147 672</b>		<b>60 059</b>	
<b>Chine</b>	<b>8 175</b>	<b>1 222 515</b>	<b>11</b>	<b>1 336 175</b>	<b>13</b>

Source : INSEE 1990 et  
Tableaux France Telecom sur le trafic résidentiel et professionnel de janvier à juillet 1998.

Les communications vers la Scandinavie sont en comparaison relativement limitées. Pour la Suède, le trafic en chiffre d'affaires s'élève à 8 MF en professionnel et à 13 MF en résidentiel. Les chiffres d'affaires pour Danemark et la Norvège sont respectivement de 8 et de 4 MF pour le professionnel et de 10 et 6 MF pour le résidentiel.

### ***L'Europe du Sud***

En ce qui concerne le trafic international vers les pays de l'Europe du sud, l'Italie, l'Espagne et le Portugal devancent largement d'autres pays comme la Grèce, ou encore la Turquie. En effet, pour le marché résidentiel, le trafic vers le Portugal génère 147 MF en chiffre d'affaires, celui de l'Italie représente 131 MF et enfin celui vers l'Espagne 118 MF. En ce qui concerne le marché professionnel, les chiffres sont toutefois nettement moins élevés : les communications vers l'Italie s'élèvent à 91 MF et celles vers l'Espagne et le Portugal représentent 64 MF et 29 MF. Pour la Turquie et la Grèce, les communications résidentielles s'élèvent à 32 MF et 15 MF. Pour le professionnel, ces deux mêmes pays représentent respectivement 8 et 7 MF.

### ***Le Maghreb***

Cette différence entre marché professionnel et résidentiel est encore plus marquée dans le cas des pays du Maghreb. En effet, on constate que le chiffre d'affaires des communications du marché résidentiel est nettement supérieur à celui du marché professionnel. Pour l'ensemble des trois pays, le chiffre d'affaires du marché professionnel est de 81 MF et celui du marché résidentiel est de 234 MF. Des trois pays, le trafic vers le Maroc, à la fois pour le marché professionnel et résidentiel, devance celui de l'Algérie et de la Tunisie. En communications professionnelles, le chiffre d'affaires pour le Maroc s'élève à 34 MF, celui de l'Algérie est égal à 23 MF et celui de la Tunisie est à 24 MF. Pour le marché résidentiel, les mêmes chiffres sont de 88 MF pour le Maroc, 78 MF pour l'Algérie et 46 MF pour la Tunisie.

### ***L'Afrique subsaharienne***

En ce qui concerne les pays de l'Afrique occidentale et centrale, le Sénégal et la Côte d'Ivoire constituent les principales destinations en termes de communication à la fois en professionnel et en résidentiel. Encore une fois, le chiffre d'affaires généré par le trafic d'ordre résidentiel est plus important que celui d'ordre professionnel : pour le Sénégal, les montants respectifs sont de 34 MF et 15 MF, pour la Côte d'Ivoire ils sont de 26 MF et de 17 MF. Ces pays sont suivis du Sierra Léone avec 10 MF et 2 MF, puis du Cameroun et du Mali avec respectivement 16 et 13 MF en résidentiel et 11 et 4 MF en communications professionnelles.



## *L'Asie*

Le trafic résidentiel vers l'Asie est dominé par le Viet Nam avec 16 MF de chiffres d'affaires générés, suivi par le Japon, 15 MF et la Chine avec 11 MF.

Sur le marché des communications professionnelles, le Japon arrive en tête de liste avec 15 MF en chiffre d'affaires, suivi par la Chine, 13 MF et Hong Kong avec 12 MF. Les communications professionnelles vers le Taiwan représentent 8 MF et celles vers la Thaïlande et la Corée du Sud 6 MF et 5 MF respectivement.

### **B. QUEL EFFET « COMMUNAUTE ETHNIQUE » SUR LES TRAFICS ?**

L'analyse des données de ce tableau des flux de communications et des chiffres d'affaires générés permet de mettre en évidence l'absence de lien direct entre le volume de communications à destination d'un pays étranger et l'effectif de la communauté ce groupe d'étrangers en France.

Ainsi, on observe que les appels, aussi bien d'ordre professionnel que privé, à destination de l'Allemagne représentent le volume le plus important des communications et constitue le chiffre d'affaires le plus élevé. Or, nous savons également que le nombre de personnes de nationalité et d'origine allemande s'élève actuellement aux environs de 60 000 personnes. Selon le même raisonnement mais à l'inverse, les personnes originaires du Maghreb constituent actuellement le groupe le plus important dans l'ensemble de la population immigrée. Or, en matière de volume et de flux, les appels vers les pays de l'Afrique du nord viennent en dixième position derrière des pays comme la Grande Bretagne, la Belgique ou l'Italie dont les ressortissants en France sont bien moins nombreux.

Ainsi, à partir des données disponibles, rien ne permet d'établir un lien mécanique entre le volume de télécommunications à destination d'un pays en particulier et la présence en France d'une population originaire de ce pays. D'autres éléments semblent en effet entrer en ligne de compte. Si l'on considère l'importance des flux vers les pays de l'Europe du Nord (Allemagne, Grande Bretagne, Belgique, Suisse), on peut faire l'hypothèse de l'existence d'échanges économiques et sociaux qui s'inscrivent dans une longue durée historique de relations entre la France et ces pays voisins, échanges qui forment la base des flux de télécommunications. Cette hypothèse, pour les pays de l'Europe du Nord, d'une déconnexion entre volumes de flux de communication et ampleur de la communauté ethnique en France, serait à notre sens renforcée par le fait que les volumes de communication vers ses destinations sont élevés aussi bien sur le marché des résidentiels que sur celui des professionnels. A l'inverse, pour les pays du Maghreb par exemple, nous avons vu qu'il n'y a pas de corrélation entre la part que représentent les populations maghrébines au sein de la population immigrée en France et leur « rang » en terme de volume de télécommunications. Mais cette absence de corrélation ne permet pas pour autant de déduire l'absence d'un effet

« communauté ethnique ». En effet, le faible volume relatif des télécommunications pourrait être lié à une moindre ampleur des échanges économiques et sociaux entre la France et les pays du Maghreb, mais les pratiques de télécommunications pourraient être néanmoins structurées ou influencées par les modes de sociabilité communautaire des maghrébins en France. Cette hypothèse est à notre sens renforcée par l'écart que l'on peut constater, vers les destinations du Maghreb, entre les volumes des flux du marché résidentiel, relativement élevés, et ceux du marché professionnel, beaucoup plus faibles.

Nous voyons donc que les données de trafic disponibles ne permettent pas de conclure de façon simple sur le lien entre communauté ethnique, mode de sociabilité, et pratiques de communication, et ce sera un objectif de l'enquête de tester ces différentes hypothèses de lien, selon les communautés. Nous réfléchissons également à l'éventuel effet « communauté ethnique » sur les pratiques des personnes vis-à-vis des offres tarifaires de France Telecom. En effet, les données dont dispose France Telecom quant aux pays destinataires choisis pour l'offre tarifaire professionnelle montrent que pour certaines destinations, européennes notamment, il existe une cohérence entre le volume de trafic vers le pays étranger, et le nombre d'abonnements « Gamme avantages » souscrits. Pour d'autres pays en revanche, comme la Chine, les pays du Maghreb, le Liban ou des pays d'Afrique francophone, cette cohérence n'existe pas. La Chine par exemple arrive parmi l'ensemble des pays environ au 30<sup>ème</sup> rang en matière de volume de trafic, et au 17 ou 18<sup>ème</sup> rang en matière d'options « Gamme avantages » souscrites. Y aurait-il un effet « communauté ethnique », effet de prescription au sein du réseau relationnel des Chinois, ou effet culturel, qui conduiraient les membres de la communauté chinoise à être particulièrement sensibles aux offres tarifaires de France Telecom ?

### **III. STRUCTURE DE L'OFFRE SUR LE MARCHE DES COMMUNICATIONS INTERNATIONALES**

Après avoir analysé les flux de communication vers l'étranger, nous allons nous intéresser dans cette troisième partie à la structuration de l'offre sur le marché des télécommunications internationales, afin de comprendre les choix qui sont proposés, et les arbitrages que peuvent opérer les personnes qui souhaitent téléphoner à l'étranger. En effet, France Telecom est aujourd'hui concurrencé sur son ancien monopole, et une partie des nouvelles offres comme les téléboutiques et les cartes prépayées sont tournées spécifiquement vers les populations immigrées, et notamment les populations immigrées d'appartenance socio-économique modeste.

## **A. DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES**

Sur le marché des communications internationales, France Telecom actuellement concurrencé par l'émergence de nouveaux opérateurs de services téléphoniques dont les offres sont largement compétitives des tarifs de France Telecom. Ainsi, le quotidien *Libération* du 24 mars 1999 fait état de l'implantation de deux nouveaux opérateurs, à savoir Télé 2 et Kerbox, dont les produits viennent concurrencer le monopole de France Telecom déjà remis en question par Cégétel, lequel a récupéré entre 7 et 8% du marché de France Telecom sur les communications moyenne, longue distance et internationales. Les produits de ces nouveaux opérateurs peuvent être vendus sous forme d'abonnements ou se présenter sous forme d'un petit boîtier à brancher sur la prise téléphonique qui permet de diriger les appels téléphoniques vers le réseau de télécommunications le moins cher.

Par ailleurs, l'implantation des boutiques ethniques et la présence de marchands ambulants qui vendent des cartes prépayées constituent deux autres éléments du paysage des communications internationales. Certaines des boutiques ethniques proposent, en plus des cartes prépayées, un service de cabines téléphoniques. Les tarifs pratiqués par les boutiques peuvent être communiqués par prospectus qui sont disponibles sur place. Les tarifs peuvent également être affichés en vitrine ou peuvent être consultés sur une liste manuellement. Certaines boutiques communiquent également leurs tarifs par mailing dans les boîtes à lettres ou dans la presse gratuite à disposition aux portes des commerces.

### ***Les nouveaux opérateurs moins cher que France Telecom***

Selon une étude réalisée par la Sofres (*Libération* du 24.3.99), 71 % des Français sont tentés par les offres des nouveaux opérateurs. C'est ce public sur lequel comptent les nouveaux opérateurs dans leur stratégie d'implantation sur le marché des télécommunications, en proposant des services et des produits compétitifs et présentés comme plus simples d'utilisation que les services proposés par France Telecom.

Cégétel a déjà réussi à se positionner de manière avantageuse avec ses 650.000 abonnés et une part de marché qui représente maintenant 7 à 8 % de l'ancien monopole de France Telecom. Depuis la fin du mois de mars 99, deux nouveaux opérateurs proposent des produits qui permettent d'économiser sur les appels moyenne, longue distance et internationaux.

Kertel/Kerbox est un grossiste en minutes qui a négocié avec une quinzaine d'opérateurs le droit de passage dans leurs tuyaux. D'après les propos rapportés dans l'article de *Libération*, la compétition se joue à la fois sur le prix et la simplicité de l'offre. La simplicité réside d'abord dans la présentation de tarifs. En effet, les nouveaux opérateurs font disparaître les forfaits, les «crédits temps» et les minutes indivisibles qui alourdissent les appels ultra-courts. Kertel et Télé 2 facturent les appels à la seconde dès le décrochage de l'interlocuteur. De plus, les nouveaux opérateurs ne facturent pas de frais de mise en route et ne supposent pas la

souscription à un abonnement. Aussi, l'avantage supplémentaire est que le client peut tester la nouvelle offre pour se faire une idée, puis résilier sans frais juste en réglant les frais des appels. Enfin, le produit de Kertel par rapport à Cégétel et Télé 2 est présenté comme facilitant les appels dans la mesure où il n'y a pas à remplacer le 0 de France Telecom par un autre préfixe tel que le 7 ou le 4 avant de composer le numéro de téléphone. Il n'y aurait donc pas de nouvelles habitudes à prendre une fois que le boîtier, Kerbox a été branché sur la prise de téléphone.

### ***Les boutiques ethniques***

Il existe maintenant une vingtaine de boutiques ethniques concentrées au Nord de Paris dans le 10<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> arrondissements. Il y a deux boutiques dans le 11<sup>ème</sup>, l'une rue de Charonne et l'autre boulevard de Belleville. Les boutiques ethniques du 18<sup>ème</sup>, sont localisées pour la plupart dans le quartier de la Goutte d'Or. Une seule boutique se trouve en région parisienne à Saint-Denis. La majorité des boutiques ethniques mettent à disposition de la clientèle des cabines téléphoniques et sont ouverts de 9-10 heures du matin jusqu'à 22 heures le soir, 7 jours sur 7.

### ***Tarifs cartes prépayées internationales***

Il existe un certain nombre de sociétés revendeurs de Cartes Internationales Prépayées (CIP) en France. A titre d'exemple, la société *Directline* offre ses cartes à travers trois boutiques qui sont Africa Com, Asia Com et Gnanam, et la société *Call Box* offre ses cartes à travers la boutique Woodland.

Le prix est également un des avantages de la CIP, puisque les tarifs internationaux des cartes prépayées sont inférieurs à ceux du téléphone fixe. Ensuite, les cartes permettent à l'utilisateur de contrôler sa consommation et elles permettent une flexibilité complète : la personne est engagée uniquement pour la valeur de la carte. Enfin, les nouveaux immigrants n'ont pas toujours accès à un téléphone personnel ou au longue distance.

## **B. POSITIONNEMENT DE FRANCE TELECOM PAR RAPPORT A LA CONCURRENCE**

### ***Une concurrence sur les tarifs***

Nous l'avons vu, les nouveaux opérateurs proposent des prix concurrentiels par rapport à ceux pratiqués par France Telecom sur les télécommunications internationales.

De même, les CIP sont vendues à des prix tout à fait intéressants par rapport aux cartes France Telecom. Une étude de France Telecom qui compare les prix pratiqués par l'opérateur avec ceux de leurs concurrents en matière de cartes prépayées internationales, constate en

effet que les tarifs de France Telecom sont nettement plus élevés. A titre d'exemple, la différence entre les tarifs de France Telecom et de son concurrent le moins cher varient entre 74 centimes par minute et 3,99 F. Pour les pays que nous avons identifiés comme les plus importants en termes de trafics, les différences de prix sont également assez conséquentes. Ainsi, avec une carte prépayée vendue chez plusieurs concurrents de France Telecom, le prix pour une minute d'appel en Allemagne et Italie est de 1,67 F. Chez France Telecom, en tarif réduit, pour la même destination et pour une durée équivalente, le prix est de 2,17 F. Pour la Grande Bretagne, le tarif le plus bas pratiqué par France Telecom est de 2,17 F. Chez ses concurrents (Gnanam Center), le prix d'appel revient à 1,43 F.

En ce qui concerne le Maghreb, la différence entre les tarifs pratiqués par France Telecom (base tarif réduit) et ses concurrents en matière de carte prépayée s'élève à 1,16 F.

Pour les communications vers l'Asie et l'Afrique, l'écart entre les tarifs France Telecom (base tarif réduit) et les autres opérateurs se creuse encore. En effet, en ce qui concerne le Japon et la Côte d'Ivoire par exemple, l'appel par minute coûte 2,83 F de plus avec une carte prépayée de France Telecom. Pour une minute d'appel au Sénégal, le moins cher des concurrents (Woodland) fait payer 2,59 F de moins que France Telecom. De la même manière, si l'on utilise une carte prépayée France Telecom, une minute de communication avec la Chine peut coûter 3,99 F de plus que le moins cher de ses concurrents.

Le même constat est possible lorsqu'on observe le tableau des tarifs à partir des cabines téléphoniques autres que celles de France Telecom (source : données transmises par France Telecom). Aussi, les tarifs pratiqués par France Telecom dépassent en général largement ceux pratiqués par ses concurrents. Seuls les appels en Allemagne semblent moins cher de 5 centimes à condition d'appeler aux heures des tarifs réduits. En ce qui concerne le Maghreb, la différence de prix pour une minute est toujours de 1,16 F. Une minute d'appel au Japon et en Côte d'Ivoire coûte 2,83 F de plus que chez les concurrents (Sky Telecom ou World Call). La différence entre une minute d'appel au Sénégal d'une cabine France Telecom et d'une cabine concurrente (Téléphone International) est de 2,59 F. Enfin, la Chine arrive toujours en tête de liste avec un prix d'appel qui passe de 4,55 F (Sky Telecom ou World Call) à 8,54 F chez France Telecom.

Il ressort de cette comparaison entre les tarifs pratiqués par France Telecom et ceux de ses concurrents, en matière de cartes prépayées et de communications à partir de cabines téléphoniques, que les prix de France Telecom sont en général nettement supérieurs à ceux appliqués par ses concurrents. France Telecom est concurrencée principalement sur les zones géographiques de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du nord.

Bien que les communications vers ces pays représentent un chiffre d'affaires conséquent pour France Telecom, surtout sur le marché des résidentiels, l'opérateur n'est pas en mesure

aujourd'hui de s'aligner sur ses concurrents en terme de prix, pour fidéliser sa clientèle, et il lui sera nécessaire de mettre en avant d'autres avantages comparatifs pour maintenir ses parts de marché sur ces segments.

### *Une concurrence dans l'accessibilité des services*

Les tarifs compétitifs pratiqués ne constituent pas l'unique atout des concurrents de France Telecom. Au-delà des prix avantageux, les vendeurs ambulants et les boutiques ethniques sont aussi implantées dans les quartiers où réside leurs populations cibles, qui sont essentiellement les immigrés africains (Maghreb et Afrique noire), asiatiques et turcs (Demoscopie, 1998). A titre d'exemple, les vendeurs ambulants se placent à la sortie de la station de métro à Château Rouge dans le quartier de la Goutte d'Or. De plus, puisque la population cible réside plutôt dans le Nord et dans l'Est de Paris, les boutiques peuvent concentrer leur implantation dans certains quartiers. Enfin, la communication par « bouche à oreilles » et la communication par prospectus à domicile et dans les journaux gratuits facilitent également l'utilisation des boutiques ethniques, et ceci d'autant plus que, d'après l'étude de Demoscopie, ces populations immigrées témoigneraient d'une méconnaissance des tarifs pratiqués par France Telecom.

Par ailleurs, les boutiques pratiquent des heures d'ouverture qui facilitent leur accès en dehors des horaires de travail. En effet, elles sont ouvertes 7 jours sur 7, les vendeurs parlent la langue des clients et sont donc à même de prendre en charge et de renseigner la clientèle. Parfois, la connaissance de la clientèle dépasse la relation strictement commerciale puisque les vendeurs peuvent eux-mêmes être habitants du quartier où se situent les lieux de vente. Quoiqu'il en soit, ils ont une connaissance de leur clientèle et des réseaux de distribution ethniques.

Toutefois, il semble aussi que ces boutiques soient en situation de désavantage par rapport à France Telecom sur un certain nombre de points. Premièrement, les sociétés qui les gèrent ne survivent pas toujours à la concurrence. D'autre part, le professionnalisme peut faire défaut et les services peuvent être défectueux. Ainsi, il arrive qu'un client paye pour une communication qui n'a pas abouti. Enfin, la qualité de la liaison téléphonique n'est pas toujours assurée et l'utilisation d'une CIP à domicile n'est pas toujours simple puisqu'il y a plusieurs numéros à composer. A l'opposé, France Telecom bénéficie d'une image de notoriété due à l'ancienneté de sa présence sur le marché.

## **IV. CRITERES DE CHOIX DES TROIS COMMUNAUTES ETHNIQUES**

L'élaboration des critères de choix comporte une forte incertitude. En effet, il n'est pas évident de connaître le poids et la nature de la sociabilité d'une communauté ethnique : intensité des liens entre les membres de la communauté ou avec des membres extérieurs, fréquence des relations, maintien de la langue d'origine, lieux de rencontre, etc. Or,

comprendre la sociabilité d'une communauté permet en partie de voir de quelle manière se structure la communication en général, et, à travers elle, la communication avec les communautés du pays d'origine.

Aussi, nous nous proposons d'étudier la sociabilité, qu'elle soit intra-communautaire, ou inter-communautaire, en partant soit d'un espace tel qu'un quartier, soit d'un réseau social sans attaches particulières à un territoire délimité. La sociabilité s'appuie en fonction des situations soit sur le réseau soit sur le territoire, soit sur les deux à la fois. Quel que soit l'appui principal de la sociabilité, c'est bien celle-ci qui constitue le point de départ pour comprendre la communication.

Il s'agira donc en premier lieu d'estimer le poids des réseaux et du territoire dans la sociabilité de chaque groupe. Puis de montrer de quelle manière le type de sociabilité peut structurer la communication.

Nous faisons ainsi deux hypothèses, celle d'un lien entre sociabilité, à base de réseau et/ou de territoire, et la forme de la communication pratiquée par la communauté ; et celle d'un lien entre sociabilité et forme de l'immigration : son ancienneté, son origine géographique et l'organisation de la communauté en situation d'immigration.

C'est pourquoi nous décidons de fonder le premier arbitrage de choix à partir de la forme de l'immigration, en distinguant trois types : une immigration qualifiée de « populaire », plutôt ouvrière et d'origine rurale, qui peut être ancienne ou récente ; une immigration qualifiée de « mixte », communautés dont l'origine géographique et ethnique est homogène, mais comprenant une diversité dans l'origine sociale ; une immigration qualifiée de « dorée », suite à Anne Catherine Wagner (1998), celle des personnes, quelle que soit leur origine ethnique ou géographique, pour qui la présence en France est liée à une situation professionnelle « d'expatriation ». Il s'agit ici d'une immigration récente de cadres supérieurs et dirigeants dont le séjour s'inscrit dans le cadre d'une carrière internationale. Ce type d'immigration est plus particulièrement un phénomène lié à la « mondialisation » de l'économie.

L'hypothèse générale est que ces trois types d'immigrations influencent de façon différente les pratiques de sociabilité et de communication.

#### **A. L'IMMIGRATION DE TYPE POPULAIRE**

On peut distinguer différentes vagues d'immigration populaire : une première vague, dont l'immigration remonte au siècle dernier et au début du 20<sup>ème</sup>, est constituée des Italiens et des Espagnols ; une seconde vague, à partir de la seconde guerre mondiale, est formée d'une immigration en provenance de l'Afrique noire et du Maghreb (même si des Sénégalais par exemple immigrèrent à partir de 1914). Une troisième vague, encore plus récente, est celle des Turcs, à partir des années 1960.

Nous avons ici retenu deux exemples du type d'immigration populaire : celui des personnes originaires de l'Afrique noire, et celui des Turcs. L'ancienneté de ces deux flux est légèrement différente. En revanche, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit bien d'une immigration d'origine rurale, peu scolarisée, composée d'hommes seuls, qui se met en place à partir de réseaux et s'inscrit dans un projet migratoire à court ou moyen terme. Ainsi, le séjour en France est initialement prévu comme provisoire, le temps nécessaire pour mobiliser les ressources qui permettent d'accéder à de meilleures conditions de vie lors du retour au pays. Ceci dit, une différence importante ressort en ce qui concerne la diversité des positions sociales occupées et la sociabilité inter ou intra-communautaire en France. On remarque, en dépit d'une origine sociale commune, des variations en termes d'activités professionnelles, de mobilité sociale et de liens entretenus avec le pays d'origine, variations probablement en partie liées aux temps différents passés en France.

### **1. Immigration populaire : les communautés africaines à Paris**

L'intérêt d'inclure les populations africaines dans le travail présent se résume donc aux points suivants :

- 1) Une immigration «populaire», d'origine rurale, scolarité faible
- 2) Les liens historiques qui unissent l'Afrique et la France
- 3) Le volume relativement conséquent de la population immigrée d'origine africaine
- 4) L'existence de monographies sur les pratiques téléphoniques des Africains
- 5) Une fréquentation importante des lieux d'achat des CIP et des boutiques ethniques
- 6) Des possibilités, pour les chercheurs d'Argonautes, d'entrées sur la population d'origine africaine

#### ***Les effectifs des communautés africaines à Paris***

Selon une mise à jour effectuée en 1997 par l'INED à partir des données de l'INSEE, il y a actuellement 182 479 personnes originaires de l'Afrique noire en France, dont 147 974 étrangers et 34 505 Français par acquisition. Il s'agit là d'une importante croissance des effectifs puisque le nombre d'Africains recensés en 1974 était de 78 000. La majorité, soit 70 % des Africains immigrés, est implantée dans les grandes agglomérations et en particulier à Paris. Christian Poiret (1996), dans *Les Familles africaines en France*, cite également les chiffres de l'INSEE de 1990. D'après ceux-ci, il y avait, en 1990, 235 000 ressortissants des pays africains en France, dont 43 692 Sénégalais, 37 693 Maliens, 22 740 Zaïrois, 18 037 Camerounais, 16 711 Ivoiriens, et 12 755 Congolais. Il importe toutefois de remarquer que selon l'évaluation d'un rapport du Secrétariat général de l'Intégration, le nombre donné par l'INSEE est largement sous-estimé. En effet, certains observateurs situent la taille réelle de ces populations dans une fourchette de 300 à 400 000 personnes.



*Depuis réseaux de Soninkés et de Toucouleurs célibataires et le séjour provisoire, jusqu'à la diversité ethnique et sociale et le regroupement familial : le maintien d'une certaine précarité dans l'emploi et le logement*

Christian Poiret remarque à propos de l'immigration africaine une double caractéristique : elle est d'une part profondément enracinée dans l'histoire franco-africaine qui l'a façonnée, orientée et en partie provoquée ; cela dit, en dehors de la mobilisation des hommes africains pendant les deux guerres mondiales, l'immigration africaine n'a pas fait l'objet d'une organisation ni par l'Etat, ni par le patronat français, tel que c'est le cas pour d'autres populations d'immigrés. Aussi, le développement de l'immigration africaine s'est essentiellement fait en appui sur des réseaux communautaires qui se sont mis en place et développés au fur et à mesure du temps. C. Poiret fait remonter le début de l'immigration africaine au début du siècle. En effet, sous l'autorité coloniale, l'emploi des Africains n'était autorisé que dans la marine ou pour le cabotage le long des côtes africaines. Le premier flux d'immigration vers la France n'a lieu qu'à la suite de la première guerre mondiale où en premiers des Soninkés et des Toucouleurs originaires du Sénégal et du Mali viennent travailler en France. Selon l'expression de C. Poiret, ils agiront en «têtes de pont» pour la mise en place de réseaux migratoires. C'est une migration qui en effet se caractérise par la mobilité des migrants, par des séjours d'une durée limitée et le remplacement régulier et systématique des aînés par les cadets que l'on fait venir au fur et à mesure des départs.

Un deuxième flux migratoire commence à partir des années 1950 et 60 avec une croissance du nombre d'ouvriers cherchant un emploi sédentaire. Autre caractéristique de ce deuxième flux : sous le double effet de la sécheresse au Sahel et de la perturbation du système de remplacement des aînés par les cadets induite par la politique d'arrêt de l'immigration, les séjours effectués en France se prolongent de manière progressive.

Une troisième phase de l'immigration africaine débute en 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. En effet, la politique instaurée par les gouvernements Mauroy de 1981 à 83 va marquer un tournant en favorisant une insertion sociale des Africains en France. Des procédures de régularisation des immigrés clandestins permettront à 13 000 Africains d'accéder à un permis de séjour. Par ailleurs, le droit de constitution en association et l'application de mesures plus libérales de regroupement familial vont contribuer à modifier le paysage de l'immigration africaine en France. Ainsi, cette troisième phase est marquée par une plus grande diversification dans l'origine des immigrants, la sédentarisation des hommes provoquée par la fermeture des frontières et par le regroupement familial. En ce qui concerne la diversification, on observe que l'effectif des Maliens, des Mauritaniens et des Sénégalais a baissé de 85 % à 37 % entre 1975 et 1990. Ainsi, aux Soninkés et aux Toucouleurs qui représentaient respectivement 70 et 15 % des immigrés africains en 1975, sont venus s'ajouter d'autres Africains d'origines diverses. Par ailleurs, les statistiques de la Direction des

populations et des Migrations, citées par C. Poiret, font état d'une population estudiantine s'élevant à 32 398 personnes en 1986.

### *L'immigration africaine par sexe et âge*

Il est possible de constater une féminisation de l'immigration africaine en France. Lors du recensement de 1990, 40 % des ressortissants du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal sont des femmes, soit 34 000 femmes contre 17 200 en 1982. Elles sont pour la plupart jeunes, (de 15 à 34 ans). Les hommes recensés font plutôt partie de la catégorie d'âge des 35-54 ans. La fécondité des jeunes femmes entraîne une forte croissance de la population infantine.

### *L'emploi et le chômage*

Selon les chiffres fournis par l'Ile de France en 1986, 55 % des Africains immigrés sont ouvriers, dont 37 % non qualifiés et 18 % qualifiés. 26 % font partie de la catégorie d'employés et de personnels de service.

Sous l'effet d'une origine majoritairement paysanne et non scolarisée, les Africains des premières vagues d'immigration seront cantonnés dans des emplois peu ou pas qualifiés dans des secteurs d'activités marginaux. Cet état des choses va se maintenir jusque dans les années 1980 où l'on observe un tournant dans la structure de l'emploi des immigrés. Bien que près des trois quarts des actifs africains restent ouvriers ou employés, il est en effet possible de constater une diversification des emplois occupés. Cette diversification tient d'une part à la redéfinition des progrès migratoires en fonction de la sédentarisation en France : les premiers arrivants, incités à s'installer en France plutôt que de repartir comme il était initialement prévu, vont élaborer des stratégies professionnelles comprenant une formation et l'accès à des emplois plus qualifiés. D'autre part, depuis les années 1980, une nouvelle vague migratoire composée de citoyens souvent munis d'une formation beaucoup plus élevée viendra élargir l'éventail des débouchés professionnels jusque là réservés aux immigrés africains.

La diversification dans la structure des emplois ne permet pas toutefois une amélioration générale des conditions de travail. Ainsi, les immigrés africains restent confinés dans le «second marché travail», caractérisé par une instabilité de l'emploi, des salaires bas et une implication syndicale limitée. Il est enfin important de signaler la dégradation de la situation des travailleurs africains depuis la fin des années 1980. La modernisation de certains secteurs industriels ayant recours à une importante main d'œuvre peu ou pas qualifiée a considérablement contribué à déstabiliser leur position sur le marché du travail. Enfin, la concurrence accrue (et notamment la réorientation des activités de certaines entreprises portugaises dans les secteurs « traditionnels » d'emploi des immigrés africains, tel que le nettoyage industriel) a également fragilisé leur situation professionnelle.

Cette précarisation de l'emploi se traduit par deux chiffres donnés par l'ANPE : alors que le chômage baisse globalement en France de 1,3 % entre décembre 1988 et décembre 1990, il

augmente de 35,6 % pour les Africains. Pour l'ensemble des personnes étrangères, le taux de chômage est évalué à 19,5 %. Les chômeurs d'origine maghrébine constituent 26,9 % des chômeurs étrangers, et ceux de l'Afrique noire 29,9 %.

### ***Les lieux de résidence et l'habitat***

Lors de l'arrivée croissante des travailleurs immigrés à partir des années 1950 et 60, l'Etat français commence la mise en place d'un dispositif destiné à répondre aux besoins importants de logement. Dans un premier temps, les foyers de travailleurs migrants constituent la solution la moins chère et la plus pratique pour une population d'ouvriers, mobile et dont le séjour est pour la plupart provisoire. Les foyers d'immigrés occuperont, selon C. Poiret, une place centrale dans le logement des Africains. Les foyers seront à la fois un point de chute et le moyen de se regrouper par région puis par village, et donc de reconstituer autant que possible une sociabilité communautaire. Rappelons ici que les foyers continuent à accueillir une forte proportion de travailleurs immigrés issus des pays africains. Toutefois, les foyers ont été conçus pour héberger une population plutôt jeune, masculine et célibataire. Avec les modifications des caractéristiques de la population à partir des années 1980 évoquées ci-dessus (sédentarisation, diversification et regroupement familial), les foyers ont perdu de leur pertinence en tant qu'habitat pour de nombreux Africains immigrés. Cela dit, l'accès au logement est contraint par la faiblesse des revenus qui ne dépassent dans la plupart des cas pas le SMIC. De fait, le logement dans le parc privé est souvent exclu aussi bien que dans le locatif social. En résumé, C. Poiret distingue quatre types de situations de logements : l'hébergement en foyer, l'habitat ancien dégradé, la location dans les marges du parc HLM et l'accession à la copropriété dans les secteurs dévalorisés.

### ***Les types et lieux de sociabilité : Le rôle du quartier de la Goutte d'Or***

L'intérêt d'évoquer le quartier de la Goutte d'Or dans un travail sur l'immigration populaire est multiple : au-delà du constat que ce quartier constitue depuis longtemps le point de chute des immigrés originaires de l'Afrique, la Goutte d'Or concentre un ensemble important de commerces ethniques. En effet, si la Goutte d'Or est souvent la première étape dans l'itinéraire du migrant, elle continue à jouer un rôle de lieu d'échanges sociaux pour la majorité des étrangers d'origine africaine. C'est ainsi que le quartier est fréquenté non seulement par ses habitants, mais par un large éventail de ressortissants africains venant de toute la région parisienne et de toutes les catégories sociales. Dans son ouvrage intitulé *Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris*, I. Taboada Leonetti (1987) remarque à propos du 13<sup>ème</sup> arrondissement qu'il joue à la fois le rôle de lieu de première résidence des nouveaux arrivants et de conservation des normes et des pratiques du pays d'origine. Il semble pertinent de transposer cette idée sur le quartier de la Goutte d'Or puisqu'on y observe en parallèle d'un investissement «résidentiel», un investissement important du commerce ethnique et du coup

une fréquentation intense d'une population homogène en termes d'origine ethnique. Il s'agit dans ce cas d'un lieu qui joue le rôle à la fois de territoire résidentiel mais aussi de ressourcement culturel.

Il faut d'autre part rappeler que la Goutte d'Or concentre un certain nombre de boutiques ethniques qui propose des télécommunications internationales et que ce commerce attire des populations habitants en dehors du quartier. Enfin, l'intérêt d'inclure ce quartier peut se résumer dans les points suivants :

#### ◆ **Le quartier de la Goutte d'Or : un espace social singulier**

Le quartier de la Goutte d'Or est situé dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement à Paris. Dans l'ouvrage *Centralité immigrée, le quartier de la Goutte d'Or*, J-C. Toubon et K. Messamah (1990) analysent de manière extensive les spécificités de ce quartier.

L'intérêt d'inclure le quartier de la Goutte d'Or dans le cadre de l'étude présente relève de ses deux caractéristiques essentielles. Premièrement, parce que ce quartier joue depuis longtemps un rôle d'accueil et de lieu de transition pour une population d'immigrés et d'étrangers, la population d'origine étrangère s'élève actuellement à environ 52 %. De plus, des vagues successives de migration résulte la cohabitation de groupes très diversifiés en termes de nationalités et de cultures. Ainsi, est-il possible d'observer un assemblage de comportements, de langues, de pratiques et de trajectoires aussi divers que l'éventail des origines géographiques et régionales des personnes habitant cet espace. D'autre part, la présence de la Mosquée rue Polonceau mais aussi l'implantation de restaurants et de commerces «ethniques» vendant des produits alimentaires, des produits de beauté, des textiles, font de la Goutte d'Or un quartier d'échanges économiques et sociaux. De fait, le quartier est très fréquenté par des populations venant de toute l'île de France pour s'approvisionner et de populations étrangères pour qui la Goutte d'Or constitue un point de chute provisoire ou un lieu de passage obligatoire le temps d'un séjour à Paris.

#### ◆ **Caractéristiques ethniques, démographiques et sociales du quartier de la Goutte d'Or**

Ce qui fait de la Goutte d'Or un espace social singulier est la composition démographique et sociale des différents groupes qui l'occupent. Ceux-ci sont, d'après J-C. Toubon et K. Messamah, caractérisés par un faible niveau de qualification, de faibles salaires, une situation de précarité et de mauvaises conditions de logement.

La proportion des étrangers est deux fois plus importante que dans l'est de Paris. Sur dix personnes habitant le quartier, quatre sont étrangères. Aussi, sur l'ensemble de l'Est parisien, les maghrébins sont environ deux fois plus nombreux à la Goutte d'Or et les ressortissants de l'Afrique noire sont 2,8 fois plus représentés. C'est d'ailleurs le quartier qui accueille le

nombre le plus important d'Africains comparativement à d'autres quartiers parisiens. Les Turcs et Yougoslaves sont également sur-représentés dans l'Est parisien. Les Espagnols et les Portugais sont plus présents à la Goutte d'Or que dans le reste de l'Est de Paris. Notons aussi que les autres européens sont presque absents de l'espace de ce quartier. Enfin, il convient de remarquer la forte présence des populations à qui sont attribués les indices de précarité les plus élevés.

En matière de démographie, la Goutte d'Or est caractérisée par une relative jeunesse et une sur-représentation des hommes. On constate une présence plus importante d'enfants de 0 à 14 ans : 17 % à la Goutte d'Or contre 14 % dans le 18<sup>ème</sup>. Les personnes entre 35 et 49 ans sont également plus présentes. Alors que les femmes représentent 54 % de la population de l'arrondissement, elles ne sont que 49 % à la Goutte d'Or.

Enfin, la proportion de ménages constitués par une ou deux personnes est plus faible dans ce quartier qu'ailleurs dans le 18<sup>ème</sup>. Même s'il existe un nombre important d'immigrés vivant seul, ce nombre est compensé par la cohabitation et les grandes familles. Ainsi, le taux des ménages composés de 4 personnes ou plus est à la Goutte d'Or de 15 %, contre 9 % en moyenne pour les autres quartiers de l'arrondissement.

### ***Revenus, occupations et logement***

Une enquête effectuée à la fin des années 1980 auprès de 50 ménages de ce quartier par l'atelier Goutte d'Or de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris VIII (J.C. Toubon et K. Messamah, 1990) fait ressortir les éléments suivants : plus de 50 % des personnes interrogées gagnent moins de 4 000 francs par mois et 23 % gagnent moins de 3 000 francs. En cumulant deux ou trois salaires, une dizaine des ménages participant à l'enquête arrivaient à un revenu proche des 8 000 francs par mois. Toutefois, les salaires des femmes sont plus rares et moins élevés que ceux des fils. Les retraités et les chômeurs représentent respectivement 13 et 23 % de l'échantillon.

Près de 70 % des personnes interrogées sont soit ouvriers d'usine ou de bâtiment, soit employés travaillant dans les commerces à la Goutte d'Or. Quelques femmes sont employées comme gardiennes, femmes de ménage ou personnels de service.

Les logements du quartier sont caractéristiques de l'habitat des quartiers de l'est parisien : d'après le recensement de 1982, les appartements sont petits en surface et plutôt inconfortables, quatre fois sur dix dépourvus d'installations sanitaires. Par ailleurs, le même recensement de 82 rapporte un surpeuplement des ménages qui s'élève à 12 %.

## **2. Immigration populaire : la communauté Turque**

Au-delà du fait de constituer une immigration populaire et récente, l'intérêt de la communauté turque tient à ses caractéristiques en termes de mobilité sociale et de sociabilité : la mobilité sociale est moins diversifiée que celles des autres communautés, et que la

sociabilité est en grande partie intercommunautaire. Ainsi, d'une génération à l'autre, il ne semble pas que cette communauté ait profité de la tertiarisation de l'emploi et elle reste confinée dans la catégorie sociale des ouvriers. La scolarisation des filles comme des garçons ne fait pas l'objet d'investissements particuliers et le niveau d'éducation reste faible d'une génération à l'autre. D'autre part, le mode de sociabilité est concentré sur les relations avec des personnes originaires du pays d'origine et les mariages mixtes sont pratiquement absents. Alors que cette communauté a bénéficié des mesures de régularisation des statuts et du regroupement familial, tout se passe comme si le séjour en France était conçu comme une période limitée dans un projet migratoire dont l'issue naturelle est le retour au pays. Une dernière caractéristique qui peut être importante est l'existence d'une diaspora turque en Europe. Lorsque l'émigration turque débute dans les années 1960, elle se dirige en premier lieu vers les pays du nord de l'Europe et en particulier vers l'Allemagne (environ 1,5 million de Turcs vivent actuellement en Allemagne). De sorte, il existe aujourd'hui des communautés turques dans plusieurs pays de l'Europe. En faisant l'hypothèse qu'il existe des liens entre ces communautés, il serait intéressant d'observer par quels moyens de communications ces liens se maintiennent et se nourrissent. Aussi, nous avons retenu la communauté turque sur la base des critères suivants :

- 1) Immigration populaire
- 2) Immigration la plus récente
- 3) Communauté importante en terme de volume par rapport à la date d'implantation en France
- 4) Forte sociabilité intra-communautaire
- 5) Liens soutenus avec le pays d'origine
- 6) Effet de diaspora européenne
- 7) Possibilité pour les chercheurs d'Argonautes d'avoir des entrées au sein de la communauté

***L'immigration turque : un phénomène récent, origine rurale, concentration dans des petites villes avec une forte sociabilité intra-communautaire***

Le début de l'immigration turque vers la France remonte aux années 1960, au cours desquelles les gouvernements turc et français signent le premier accord réglementant l'immigration. L'immigration à destination de la France est, comparativement à l'Allemagne, considérée comme étant relativement limitée. Le nombre de Turcs installés en Allemagne est estimé avoisiner les 1,5 million contre 235 000 en France (étrangers et personnes ayant acquis la nationalité française et personnes nées en France d'au moins un parent turc). A la dernière mise à jour de l'INED en 1997, la communauté turque compte un effectif de 158 907 personnes, dont 146 643 étrangers et 12 264 Français par acquisition. Une enquête réalisée

par l'INED avec le concours de l'INSEE en 1992 a permis d'élucider les différents courants migratoires vers la France. Il semblerait, d'après les données recueillies que les travailleurs turcs sont principalement d'origine rurale, peu scolarisés et souvent mariés avant leur arrivée en France. Ils sont toutefois venus avec l'appui de réseaux de migrations, retrouvant en France les hommes de leur région ou de leur village qui les ont précédés. Comme pour la majorité des immigrés, le projet migratoire initial est conçu dans le but de faire des économies, puis de retourner au pays avec les moyens nécessaires pour l'accession à un meilleur niveau de vie. Comme il a été observé pour les populations africaines, ce retour au pays est toutefois retardé par la crise économique qui frappe le pays d'origine, mais aussi très largement par les politiques migratoires qui à partir de 1974 limiteront l'accès aux pays européens, y compris la France, annulant les possibilités d'effet réseau et le remplacement des aînés par les cadets. Dans un article signé par K. Oztürk (Jund et *alii*, 1995), il est expliqué que malgré ces difficultés d'accès, l'immigration turque continue à rester dynamique avec l'arrivée entre 1974 et 80 d'un nombre important d'employés de la confection. Ces hommes entrent en France sur un visa de tourisme et travaillent de manière clandestine dans des ateliers de confection jusqu'en 1981 où ils bénéficient des mesures régularisation des clandestins élaborées par le gouvernement Mauroy. Finalement, le regroupement familial qui se fait de manière fragmentée au cours des années 1980, contribuera à augmenter l'effectif de la communauté turque.

### ***Lieux de résidence et type de logement***

En ce qui concerne les lieux de résidence, les Turcs de France sont majoritairement concentrés dans les petites villes : 55 % vivent dans une commune de moins de 30 000 habitants. Il existe toutefois des regroupements de la communauté dans les grandes agglomérations notamment à Marseille, Lyon et Paris. Dans la capitale, les Turcs se sont implantés autour de Strasbourg Saint –Denis, le centre de manufactures de prêt-à-porter. Selon Riva Kastoryano (1986) auteur de l'article « Etre Turc en France et en Allemagne » in *Enjeux de l'immigration turque en Europe, les Turcs en France et en Allemagne* (Jund et *alii*, 1995) Strasbourg Saint-Denis est aujourd'hui le quartier turc. Toutefois, l'auteur constate aussi une certaine mobilité géographique qui s'est opérée depuis les premières arrivées en France. C'est ainsi qu'un nombre non négligeable de familles turques ont quitté leur logement au centre de Paris au profit de l'installation dans les HLM dans la région parisienne.

### ***Activités professionnelles***

K. Oztürk (Jund et *alii*, 1995) constate dans son article intitulé «les Turcs dans la confection à Paris» une forte concentration de Turcs dans le secteur de la confection à Paris. De plus, le nombre d'immigrés turcs travaillant dans la confection a fortement progressé au cours des années 1980 et 90. Pour cet auteur, la concentration dans la confection doit se

comprendre à la lumière des compétences et expériences professionnelles des immigrés arrivés avec la deuxième vague de migration au cours des années 1970. En effet, la modernisation de l'industrie de l'habillement en Turquie et l'apparition corollaire des usines d'habillement et la crise économique subie par ce pays au cours des années 70, détermineront en partie une l'immigration massive d'une partie de la population vers les pays européens. Parmi les immigrés, beaucoup des tailleurs et leurs employés se dirigeront vers la France et en particulier Paris.

Par ailleurs, M. Tribalat (1995) observe que les immigrés en provenance de la Turquie s'emploient en majorité dans l'industrie. Ainsi, la proportion des ouvriers avoisine les 80 % quelle que soit la période d'entrée.

### ***Scolarité limitée et immobilité sociale de l'immigration turque***

Une information supplémentaire qu'apporte M. Tribalat concerne la mobilité sociale de la communauté turque en France. Les données recueillies lors de son enquête auprès de plusieurs populations d'immigrés indique en effet un «immobilisme social complet». Une comparaison entre les migrants adultes arrivés en France avant 1975 et les migrants enfants venus après montre qu'ils n'ont profité ni de la tertiarisation de l'emploi, ni d'une ascension sociale en général. Ils sont les seuls d'ailleurs parmi les populations d'immigrés à échapper à une diversification des activités professionnelles d'une génération à l'autre. Ainsi, M. Tribalat constate un effectif de 80 % d'ouvriers et 10 % d'indépendants aussi bien chez les jeunes que chez les anciens. Pour cet auteur, l'immobilisme social est en grande partie le fait d'une scolarité très courte. Elle explique ainsi que : «les ambitions des familles en matière de scolarité apparaissent au moins avec les jeunes venus enfants en France, relativement modestes». En ce qui concerne les filles, elles découvrent l'école en France et la quittent souvent avant les garçons. A titre d'exemple, près d'un tiers des filles arrivées en France avant l'âge de 10 ans fréquentent l'école à 17 ans contre deux tiers des garçons. A cet âge, trois quarts des enfants français sont toujours scolarisés. Le tableau est encore plus délicat lorsque les enfants turcs sont arrivés en France après l'âge de 10 ans. Pour les filles, 11 % n'ont pas repris l'école et 70 % ont terminé leur scolarité dans une classe de mise à niveau. Des garçons arrivés après l'âge de 10 ans, 40 % terminent leur scolarité dans une classe de mise à niveau contre 10 % de moyenne nationale.

### ***Les types et lieux de sociabilité : forte sociabilité intra-communautaire***

Dans l'ouvrage consacré aux populations immigrées «Faire France», Michèle Tribalat (1995) caractérise d'intense la sociabilité de la communauté turque. Cette sociabilité se déroule clairement à l'intérieur de la communauté même et les occasions de convivialité partagés avec des Français ou d'autres populations semblent relever de l'exceptionnel. La sociabilité de la communauté a comme cadre principal la cité HLM où l'on observe également



une forte concentration de la population turque. M. Tribalat rapporte qu'ici, les immigrés turcs côtoient leurs voisins trois fois plus que la moyenne nationale, mais que les relations de voisinage se nouent surtout entre voisins ayant les mêmes origines. En faisant une comparaison avec d'autres populations d'immigrés, M. Tribalat constate que les immigrés turcs sont ceux qui accordent le plus d'importance à la préparation de plats traditionnels lorsqu'ils reçoivent. C'est également dans la communauté turque que l'on observe le taux le plus élevé de la pratique religieuse. Ainsi, respectivement 67 % et 73 % des hommes et des femmes originaires de la Turquie pratiquent régulièrement leur religion. Les chiffres équivalents pour les immigrés algériens sont 47 % pour les hommes et 58 % pour les femmes. L'auteur remarque également la rareté des unions mixtes chez les jeunes turcs, «l'essentiel des mariages se fait avec des Turques de Turquie». Contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres communautés d'immigrés, le mariage mixte ne tend pas à occuper une place plus importante au fil du temps et des générations d'installation en France. Le mariage préférentiel entre cousins est toujours actuel et les alliances font toujours l'objet de stratégies assez élaborées sans que la distance d'avec le pays d'origine ou les années d'exil semblent constituer de réels obstacles. Autant dire que le lien avec la patrie est fermement entretenu et nourri.

## **B. UNE IMMIGRATION MIXTE**

Nous qualifions ici de mixte, l'immigration de personnes dont les origines sociales sont diverses et les projets migratoires relèvent soit d'une logique politique soit d'une logique économique ou les deux à la fois. Pour les communautés chinoise et portugaise qui nous semblent illustrer ce type d'immigration, les premiers venus en France remontent au tournant du siècle. Les courants migratoires des deux communautés sont composés d'une part de migrants de main d'œuvre, d'autre part d'exilés ou réfugiés politiques. Pour les deux communautés, nous avons relevé les critères de sélections suivants :

- 1) Communauté ancienne
- 2) Pour les Chinois, une concentration géographique sur quelques quartiers
- 3) Diversité des origines sociales des immigrés
- 4) Hypothèse d'une grande flexibilité et sensibilité aux offres et services de France Telecom (pour les Chinois)
- 5) Données disponibles
- 6) Effet diaspora
- 7) Hypothèse d'une forte sociabilité intra-communautaire
- 8) Possibilités d'entrée dans le réseau pour les chercheurs d'Argonautes

Toutefois, ces deux communautés semblent se distinguer sur deux points essentiels. La communauté portugaise, tout en étant une des plus importantes de la population immigrée, n'a pas la même visibilité que la communauté chinoise. D'autre part, la sociabilité intra-communautaire semble plus forte chez les Chinois que chez les Portugais.

### **1. La communauté chinoise à Paris**

La majorité des Asiatiques qui vivent et travaillent actuellement à Paris sont les descendants des migrants chinois qui sont partis au tournant du siècle dernier s'installer dans toute l'Asie du Sud-est, en particulier dans l'ancienne Indochine française : le Cambodge, le Laos et le Vietnam. Sur l'ensemble des étrangers en situation régulière dénombré en 1990 par l'INSEE, 109 575 ressortissants de l'ancienne Indochine, 44 029 sont des Cambodgiens, 33 743 Vietnamiens et 31 803 Laotiens. Enfin, 8 175 personnes viennent de la Chine Populaire. Toutefois, d'après l'estimation de l'INED en 1997, le nombre d'immigrés de l'ancienne Indochine ne s'élève qu'à 158 075. Ce chiffre distingue entre 91 629 étrangers et 66 446 Français par acquisition, mais exclu les Chinois de la Chine Populaire et omet une ventilation par nationalité.

#### ***L'immigration chinoise en France : une immigration ancienne et hétérogène***

L'origine des populations immigrées chinoises à Paris est très hétérogène. En effet, on remarque trois vagues de migration au cours de ce siècle, composées de populations très diverses. La première vague d'immigration chinoise débute pendant la première guerre mondiale où près de 100 000 soldats viennent des colonies françaises et pratiquement autant de travailleurs chinois recrutés auprès du gouvernement chinois. Il s'agit en très grande majorité d'hommes qui à la fin de la guerre vont repartir. Toutefois, un certain nombre d'entre eux vont s'installer à Paris autour de la Gare de Lyon en tant que restaurateurs et maroquiniers. Une deuxième vague d'immigration a lieu après la guerre de l'Indochine et la signature des accords de Genève provoquant l'exode des Chinois résidants au Vietnam, mais de nationalité française. Cette vague d'immigrants se caractérise par un niveau très élevé d'éducation : ils sont fonctionnaires d'état, militaire, cadres, médecins, professions libérales ou encore étudiants. Pourtant la communauté ne prend une ampleur réelle qu'avec la troisième vague qui correspond à l'arrivée massive des réfugiés de l'Indochine au cours des années 1970. Ainsi, la majorité des Chinois qui sont actuellement installés en France sont arrivés après le recensement de 1975. A partir de cette date, 100 500 personnes sont entrées en France avec le statut officiel de réfugié. D'après une enquête effectuée en 1979, le statut social des premiers réfugiés est relativement élevé. Ce sont en effet des patrons, des cadres moyens, des artisans et des employés. Toutefois, selon M. Guillon et I. Taboada Leonetti (1986), le niveau scolaire, le statut social et surtout la maîtrise du français des nouveaux réfugiés tend à diminuer. Les deux auteurs font ainsi ressortir que la majorité des réfugiés est

actuellement constituée de petits commerçants, artisans ou employés, peu instruits et parlant peu le français.

### ***L'origine géographique et sociale des Chinois***

L'ancienne Indochine constitue ainsi l'origine géographique de la plupart des résidents actuels Chinois en France. Dans l'ouvrage *Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris*, M. Guillon et I. Taboada Leonetti (1986) citent le travail d'une sinologue qui a relevé l'origine des Chinois dans le quartier de la Porte de Choisy. Ainsi, 67 % d'entre eux sont venus du Cambodge, 18 % viennent du Laos et 12 à 13 % viennent du Vietnam. S'ajoutent à cette population des membres de la diaspora chinoise de Hong Kong, de la Malaisie, de Thaïlande, de Taïwan et de la Chine Populaire.

L'origine sociale des Chinois qui se sont installés en France est plus diversifiée en comparaison à d'autres courants migratoires. En effet, alors que d'autres vagues de migrations sont majoritairement constituées d'une main d'œuvre peu ou pas qualifiée, l'immigration chinoise se caractérise par une présence importante d'entrepreneurs, de commerçants de restaurateurs, d'artisans et aussi d'étudiants.

### ***Lieux de résidence, logement et système de cohabitation***

En particulier deux quartiers de la capitale ont fait l'objet d'une implantation importante de la part de cette communauté chinoise: le 13<sup>ème</sup> arrondissement et Belleville, au sein de logements désertés par les Français que les propriétaires n'arrivent ni à vendre, ni à louer.

Nous disposons pour le moment principalement de données concernant les Chinois dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. D'après l'ouvrage déjà évoqué *Le triangle de Choisy* l'implantation dans le 13<sup>ème</sup> résulte d'une stratégie rendue possible par la disponibilité de nombreux logements libres. Les familles cohabitent à plusieurs, et se concentrent dans un petit nombre de tours.

### ***Activités professionnelles et secteurs d'activités***

Une des caractéristiques de la communauté chinoise est son investissement rapide mais stable dans un éventail de secteurs d'activités assez large. Nous avons déjà signalé la diversité de l'origine sociale des immigrants chinois qui fait d'eux non seulement des ouvriers, mais aussi des cadres, des artisans, des commerçants et des fonctionnaires. Ainsi, à leur arrivée en France bien que démunis et parfois meurtris par des conflits sanglants dans leur pays d'origine, ils disposent néanmoins d'un capital culturel et d'une capacité à mobiliser des ressources financières aidant à leur intégration économique. En effet, le système de la tontine, une sorte de prêt sans intérêts qui est accordé tour à tour à différentes personnes, permet d'accéder à un logement ou de financer les études des enfants. Dans *L'Histoire de*

*l'immigration en France a XXème siècle* (Gervereau et alii, 1998) J. Costa-Lascoux et Live Yu Sion remarquent cette diversité des activités de la communauté et soulignent la tendance à leur élargissement. En 1991, le guide de la communauté chinoise de France a recensé une majorité de restaurants, de salons de thé, d'épiciers, de traiteurs et de supermarchés sur l'ensemble des commerces chinois, soit 1552 sur 2420. Les deux auteurs remarquent qu'aujourd'hui les commerçants et les entrepreneurs chinois travaillent aussi bien dans les domaines de la mode, des soins esthétiques, des arts martiaux, du tourisme, de l'électroménager ou dans les grandes entreprises de l'agroalimentaire. Enfin, les professions libérales, le paramédical et l'informatique sont aussi des débouchés professionnels recherchés par les jeunes de la communauté chinoise. Cela dit, il est ici important aussi de rappeler la présence d'ouvriers peu ou non qualifiés dans la communauté chinoise. Surtout parmi les réfugiés ou immigrés arrivés au cours des années 1980 et 90, immigrés clandestins ou «faux réfugiés», travaillant dans des ateliers de confection souvent pour un salaire dérisoire et dans des conditions insalubres.

## **2. Les Portugais**

Au dernier recensement de 1990, autour de 600 000 personnes d'origine portugaise sont dénombrées en France. Après la population d'origine algérienne, les Portugais constituent le groupe d'immigrés le plus important en nombre en France. Une importante caractéristique de l'immigration portugaise est le fait qu'elle repose tout au long de son histoire sur des réseaux très organisés. Les filières clandestines se mettent en place dès la fin des années 1940, constituées de «passeurs», de «logeurs», et de «fournisseurs» de contrats de travail et de papiers (vrais ou faux). En 1981, 16 000 portugais clandestins (soit un 10<sup>ème</sup> des étrangers régularisés) sont régularisés par le gouvernement Mauroy.

### ***Les flux de l'immigration portugaise : ouvriers et exilés***

Le premier flux d'immigrés portugais arrive en France au courant du siècle dernier. Ils sont recensés dès 1876, en 1911 leur effectif est évalué à 1300 et à partir de 1921, ils sont identifiés comme groupe spécifique avec un effectif de 11 000. Les Portugais qui s'installent en France au tournant du siècle dernier sont surtout des artistes et des écrivains issus de l'élite et d'autre part des exilés politiques et républicains qui trouvent en France un refuge. Cette tendance est maintenue jusque dans les années 1920 avec d'une part l'arrivée continuelle d'écrivains et de peintres qui s'intègrent aux milieux artistiques parisiens, et d'autre part et des exilés politiques fuyant la dictature militaire instaurée à Lisbonne dès 1926.

C'est également au cours des années 1920 que le nombre de travailleurs immigrés s'accroît de façon significative pour atteindre les 50 000 en 1931. En majorité d'origine rurale, ces Portugais sont recrutés soit par contrats individuels, soit ils arrivent de manière illégale. Ils

sont recrutés en tant que main d'œuvre non qualifiée premièrement pour des travaux industriels, mais aussi pour des travaux agricoles et forestiers.

### ***Origines géographiques et sociales***

Dans la première vague de population portugaise qui émigre en France, on observe une majorité de personnes issues de familles paysannes ayant de petites propriétés agricoles. Ces familles sont originaires de tous les districts ruraux du nord du Tage. Dans l'article «Portugais en France, un siècle de présence» in *Toute la France, histoire de l'immigration en France au 20<sup>ème</sup> siècle* (Gervereau et alii, 1995) M-C. Volovitch-Tavares remarque que seule une minorité de ces personnes ont profité d'une scolarisation. Avec la deuxième vague d'immigration, on assiste toutefois à un élargissement des origines géographiques et sociales des migrants. Les départs massifs qui s'opèrent dans les années 1960 touchent aussi bien le milieu rural que les grandes villes comme Porto et Lisbonne. Il faut ici rappeler le nombre non négligeable d'exilés politiques qui se mêle à l'immigration ouvrière au cours des années 1960. Dès le déclenchement des guerres coloniales en Afrique (1961 à 1974) dans lesquelles le régime Salazar s'engage, l'effectif des migrants s'amplifie par le départ de jeunes militants qui s'y opposent.

### ***Le travail***

Une constance de l'immigration portugaise est l'implantation dans certains secteurs professionnels. A ce propos M-C. Volovitch-Tavares observe que dès les années 1960 : «les hommes s'employèrent massivement dans le bâtiment et les travaux publics. Certains d'entre eux y devinrent chefs de chantier, à la tête d'équipes entièrement portugaises. Ils furent de tous les grands travaux des zones urbaines dans les années soixante – soixante-dix».

### ***Mobilité sociale: permanence d'une immigration rurale, mais accès aux professions intermédiaires et supérieures***

M. Tribalat (1998) apporte des éléments supplémentaires quant à l'activité professionnelle et la mobilité sociale des immigrés portugais. Exposant les résultats de son enquête menée auprès des immigrés en France, elle constate que l'industrie et le bâtiment continuent à être les secteurs d'activités où s'emploient les Portugais. Ainsi, le taux d'ouvriers portugais s'élève à 80 % contre 6 % pour les professions intermédiaires. Pour M. Tribalat ces chiffres sont le reflet d'une : «permanence de l'immigration rurale à faible niveau scolaire fortement structurée par des réseaux». Pour les jeunes migrants portugais, ayant généralement une formation courte à visée professionnelle, ils restent nombreux dans l'industrie et le bâtiment. Mais contrairement à leurs aînés, ils sont un peu plus qualifiés et accèdent plus facilement aux postes de contremaître et de technicien. Ils sont aussi plus nombreux à être employés ou à

fonder une entreprise : 10 % contre 5 % parmi leurs parents. Enfin, ils sont 10 % à exercer une profession intermédiaire ou supérieure contre 3 % de la génération qui les précède.

### *L'activité des femmes*

Une autre caractéristique de la population des portugais immigrés est la rapidité et l'importance avec laquelle les femmes intègrent le marché du travail. Dès le début des années 1960, les femmes qui rejoignent leurs maris en France s'emploient dans les grandes villes dans les services aux particuliers ou encore dans les usines.

Aujourd'hui encore, les trois quarts des femmes portugaises arrivées après 1974 s'emploient comme personnel de service. Les femmes actives portugaises représentent les trois quarts des femmes actives d'origine étrangère, l'effectif le plus important, alors que les femmes portugaises ne forment que le quart des femmes d'origine étrangère.

### *Les types et lieux de sociabilité*

M. Tribalat remarque enfin que les Portugais font moins de sorties par rapport à la population immigrée et par rapport à la moyenne nationale. Le taux de sociabilité de voisinage communautaire est de 28% les femmes et 22% pour les hommes.

## **C. UNE IMMIGRATION DOREE**

Au fil de cette étude bibliographique nous avons constaté qu'une large majorité des ouvrages consacrés à la question de l'immigration se concentre de manière quasi exclusive sur l'immigration d'origine ouvrière. En effet, l'analyse historique et contemporaine met en évidence le lien entre l'émergence du phénomène d'immigration et la pénurie en matière de matière d'œuvre peu ou non-qualifiée. Lorsqu'il est question d'immigrés appartenant à des catégories sociales autres telles que les commerçants ou les professions libérales, il semble récurrent que leur installation en France soit plus la conséquence d'une situation politique du pays d'origine que le fait d'une recherche de travail. Nous avons vu ci-dessus que cela était le cas d'une partie de la population immigrée portugaise et chinoise. Or, il semblerait d'après A-C. Wagner (1998) que les flux migratoires auxquels on assiste actuellement soient de moins en moins composés par une population ouvrière. Au contraire, ce type d'immigration, sous l'effet des politiques migratoires, tend à diminuer au profit d'une «immigration dorée». Proposé par A-C. Wagner ce terme permet de décrire le phénomène de la migration des cadres supérieurs observé par l'auteur. Nous souhaitons ici reprendre ce terme et proposer d'inclure cette population dans l'étude. Au-delà du fait que l'immigration dorée se fait de plus en plus au détriment d'une immigration de type ouvrière ou mixte, l'intérêt de l'immigration dorée tient à plusieurs éléments :

- 1) C'est une communauté limitée en nombre, mais qui dispose de ressources financières importantes
- 2) Elle permet de tester l'effet ethnique
- 3) Il y a un décalage entre volume de communication et la présence des communautés en effectifs
- 4) Hypothèse d'une sensibilité aux offres spécifiques
- 5) Effet de communauté d'élite internationale
- 6) Fort taux de technologisation (mobiles, fax, internet)
- 7) Fort capital social
- 8) Taux d'échanges à la fois plus important et plus diversifié

Dans l'optique d'A-C. Wagner «l'internationalisation des activités économiques se traduit par l'émergence d'un groupe social nouveau, structuré par des institutions, un système des valeurs et un style de vie spécifiques». L'auteur propose de définir cette nouvelle culture internationale d'une part au sens anthropologique du terme, à savoir le mode de vie, les normes, les pratiques et les formes de sociabilité. D'autre part, elle mobilise la lecture que donne P. Bourdieu de la culture : «dans le sens le plus restreint de culture « savante », quand on se réfère aux biens culturels». Ainsi A-C. Wagner formule bien l'idée selon laquelle l'essentiel de la culture internationale « tient dans le cumul des ressources sociales dans toute une série de domaines ».

### ***Etrangers des beaux quartiers***

Les lieux de résidence des cadres étrangers sont en majorité situés en Ile-de-France : en 1990, 60 % des cadres étrangers habitaient la région parisienne contre 37 % pour les cadres français. Plus de 25 % des cadres étrangers habitaient Paris même. A l'intérieur de Paris, les cadres privilégient encore plus que les cadres français les quartiers du 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissement. En région parisienne, ce sont les communes résidentielles qui sont choisies par les étrangers cadres.

### ***L'école internationale : lieu de reproduction d'une immigration dorée***

A-C. Wagner montre qu'il existe une sélectivité sociale de la culture internationale, qui semble être réservée à une population aux caractéristiques bien précises. Dans ce processus de sélection sociale, les écoles internationales jouent un rôle déterminant : elles permettent la reproduction sociale en transmettant l'ensemble des normes de conduite, les pratiques et compétences qui constituent la « richesse » et en même temps que la spécificité de cette population.

### *Lien étroit avec le pays d'origine et maintien des traditions familiales*

Un des éléments intéressants qui ressort de l'analyse proposée par A-C. Wagner est le fait que l'appartenance à une culture internationale n'efface pas le lien aux origines nationales de départ. Au contraire, l'auteur montre bien de quelle manière les spécificités nationales sont valorisées et entretenues à l'intérieur du groupe. De la même manière, A-C. Wagner démontre qu'en dépit (ou peut être en raison) d'une grande mobilité géographique, les cadres étrangers maintiennent des liens très étroits avec leurs pays d'origine. Alors que d'autres populations d'immigrés semblent participer aux processus d'assimilation, ceci n'est pas exactement le cas pour les étrangers cadres. Ils disposent en effet des ressources nécessaires pour transmettre leurs langues et leurs cultures aux générations suivantes.

La distance géographique aux pays d'origine, comme pour beaucoup de populations immigrées, ne provoque pas un gommage aux références nationales qui au contraire font l'objet d'une valorisation et d'une transmission aux enfants.



## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages sur l'immigration

CUNHA DO CEU Maria, 1987, *Portugais de France. Essais sur une dynamique de double appartenance*, Paris, L'Harmattan

GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Emile, 1998, *Histoire de l'immigration en France au XXe siècle*, Paris, Somogy/Editions des d'Art

GUILLON Michelle, TABOADA-LEONETTI Isabelle, 1986, *Le triangle de Choisy. Un Quartier Chinois à Paris*, Paris, L'Harmattan

KHOA Lê Hu'u, 1987, *Les jeunes vietnamiens de la deuxième génération, la semi rupture au quotidien*, Paris, L'Harmattan

JUND Alain, DUMONT Paul, TAPIA (DE) Stéphane, 1995, *Enjeux de l'immigration turque en Europe. Les Turcs, en France et en Europe*, Paris, L'Harmattan

INSEE, 1994, *Les étrangers en France, Portrait social, Contours et caractères*, Paris

KASTORYANO Riva, 1986, *Etre Turc en France : Réflexions sur familles et communautés*, Paris, L'Harmattan

MARTINIELLO M., PONCELET M., 1999, *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, De Boeck Université, Bruxelles

MERMET Gérard, 1999, *Francoscopie. Comment vivent les Français*, Paris, Larousse

MERMET Gérard, 1991, *Euroscopie. Les Européens, qui sont-ils?, comment vivent-ils?* Paris, Larousse

MOUBARAKI (EL) Mohamed, 1989, *Marocains du Nord. Entre la mémoire et le projet* Paris, L'Harmattan

NICOLLET Albert, 1992, *Femmes d'Afrique Noire en France*, Paris, L'Harmattan

NOIRIEL Gérard 1988, *Le creuset français. Histoire de l'immigration au XIXe-Xxe siècle* Paris, Seuil, coll. Points Histoire

PAIRAULT Thierry, 1995, *L'intégration silencieuse, la petite entreprise chinoise en France*, Paris, L'Harmattan

POIRET Christian, 1996, *Familles africaines en France*, Paris, L'Harmattan, collection Ciemi

RIMANI Salah, 1988, *Les Tunisiens de France, une forte concentration parisienne*, Paris, L'Harmattan

SAYAD Abdelmalek, 1999, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université

TABOADA-LEONETTI Isabelle, 1987, *Les immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le XVIe*, Paris, L'Harmattan

TRIBALAT Michèle, 1998, *Faire France, une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte, coll. Essais

TRIPPIER Maryse, 1991, *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, L'Harmattan

TOUBON Jean-Claude, MESSAHMAH Khelifa, 1990, *Centralité immigrée, le quartier de la Goutte d'Or*, Tome I et II, Paris, L'Harmattan

WAGNER Anne-Catherine, 1998, *Les nouvelles élites de l'immigration, une immigration dorée en France*, Paris, PUF

### **Rapports professionnels sur les télécommunications :**

ROBSON & Partners, 1997, *Etude exploratoire sur les pratiques téléphoniques privées auprès des populations juives et asiatiques*, Paris, 58 p. (multig.)

DEMOSCOPIE, 1998, *Les circuits de distribution – prescription*, Paris, 100 p. (multig.)

GM CONSULTANTS & Associés, 1998, *Quelles communication et promotion du téléphone international. Analyse détaillée de quelques cas*, Paris, 73 p. (multig.)

FRANCE TELECOM, 1998, *The Chinese Community in France*, Paris, Branche Développement, Direction de l'innovation et des Nouveaux Usages, 22 p. (multig.)

SOFRES, 1998, *Etude numéro vert résidentiel – Populations étrangères- rapport de synthèse*, Paris, 80 p. (multig.)

IREQ, 1998, *Etude sur la CIP*, Paris, 69 p. (multig.)

FRANCE TELECOM, 1998, *Tableaux comparatifs de prix sur les cabines téléphoniques*, (multig.)

### **Ouvrages sur la consommation :**

CABIN Philippe, DESJEUX Dominique, NOURRISSON Didier, ROCHEFORT Robert, 1998 *Comprendre le consommateur*, Sciences Humaines

DOUGLAS Mary, ISHERWOOD Baron, 1996, *The world of Goods, Towards an Anthropology of Consumption* New York, Routledge

### **Articles de revues :**

BOULY DE LESDAIN Sophie, 1999, « Château-Rouge, une centralité africaine à Paris », *Ethnologie française*, n° 1, Paris, PUF, p. 86-99.

RAULIN Anne, 1990, « Consommation et adaptation urbaine. Des minorités en région parisienne », *Sociétés Contemporaines*, n° 4, Paris, L'Harmattan, pp. 19-37.

### **Articles de presse :**

MAUSSION Catherine, 1999, « Discount sur le coup de fil. Deux nouveaux venus en France cassent les tarifs », *Libération*, 24 Mars